

***Histoire de l'installation des commanderies du Temple dans les Mauges : "La Villedieu en Plaine Perche" en la paroisse Saint Christophe de la Blouère. "D'hommayne de Boisferré" en la paroisse de Saint Pierre de Gesté. "La Seigneurie de Bourneuf" en la paroisse de Saint Laurent-de-la-Plaine***

A partir du IX<sup>e</sup> siècle, Charlemagne ayant obtenu un protectorat en Terre-Sainte, l'Eglise imposa à certains pénitents le pèlerinage vers les lieux saints de Jérusalem. C'est ainsi que Foulques III Nerra, fera quatre pèlerinages à Jérusalem pour expier ses fautes.

*"Après une très grande tolérance de la part des musulmans qui permettaient sans encombre l'accès au Saint Sépulcre, les relations s'envenimèrent au fil du temps; les musulmans ne furent plus en odeur de sainteté à Rome, au point d'être catalogués comme infidèles avec de plus en plus de violences et de mépris." (Guelff, 1935)*

En 1096 à Huy en Belgique, petite cité de la province de Liège, un moine prêchait la bonne parole, il se nommait Pierre l'Ermite moine d'Amiens. Avec Gauthier-Sans-Avoir, il mena la première croisade uniquement composée de gens du peuple; ils se firent tous massacrer par les Turcs à Civitat; ce fut une catastrophe. Il était passé par Bouillon, petit duché aux confins de la France et de la Belgique qui se trouvait sur sa route. Il avait fait la connaissance de Godefroy, un homme très intelligent et cultivé qui parlait plusieurs langues. C'est lui qui fut désigné pour mener à bon port la croisade prônée par le pape Urbain II. Le 15 août 1096, Godefroy prit le chemin de la Palestine à la tête d'une formidable armée, *"la croisade des Barons"*. Elle déferla vers la Terre sainte. 600 000 soldats participaient à cette marche sur quatre itinéraires différents, par terre et par mer, convergeant tous vers Constantinople, et ensuite vers Jérusalem.

Il leur fallut trois années pour réaliser leur but : *"La prise de Jérusalem"*. Le 15 juillet 1099, leur vœu se réalisa. Sur les 600 000 hommes qui étaient partis, il ne restait que 50 000 soldats pour lancer l'assaut final, tant la faim et les batailles avaient décimé les rangs des croisés. Cependant, les sultans n'acceptèrent pas la défaite et

harcelèrent à nouveau les chrétiens. Ce fut à l'issue d'une expédition lancée vers 1100 contre le sultan de Damas que Godefroy perdit la vie, probablement empoisonné par une pomme de cèdre offerte par un émir. Il n'avait que 39 ans et fut enterré au pied du Golgotha dans l'église du Saint Sépulcre, ses compagnons d'armes gravant sur son tombeau : *"Ici repose Godefroy le célèbre duc de Bouillon qui conquiert cette terre au culte chrétien. Que son âme règne avec le Christ. Amen. Il était avoué du Saint Sépulcre."* (Gueff, 1993 : 27) Il avait refusé le titre de "Roi de Jérusalem".

Le 27 décembre 1118, peu de temps après cette première croisade, un français, Hugues de Payens, fonde l'ordre des *"Pauvres Chevaliers du Christ et de Temple de Salomon"* à Jérusalem avec Geoffroy de Saint-Omer, André de Montbard, Gondemarre, Geoffroy Roral (ou Rossal), Payen de Mondésir, Geoffroy Bisol, Archambaud de Saint-Aignan (ou de Saint-Anian). Comme ces preux étaient sans gîte, le roi Baudoin II, roi de Jérusalem et représentant du pape, avait mis à leur disposition une aile entière de son palais qui jouxtait l'ancienne mosquée d'el-Aqsa, à l'emplacement du Temple de Salomon; aussi l'ordre deviendra celui du Temple.

Au concile de Troye en Champagne en 1128, Hugues de Payens se trouvait en France avec cinq ou six de ses compagnons. Bernard de Clairveaux (le futur saint Bernard) fut chargé de tracer aux nouveaux religieux un ordre de vie qu'il intitula *"La règle des pauvres chevaliers de Jésus-Christ et du Temple de Salomon"*.

Les Templiers étaient avant tout des religieux soumis aux trois vœux : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. Ils portaient un habit et un manteau blanc. Ils se divisaient en trois classes : les chevaliers, les écuyers et les frères servants, chaque chevalier pouvant avoir à son service un écuyer et trois chevaux. Ils doivent se couper les cheveux mais non la barbe, qui devint leur marque distinctive.

Hugues de Payens décéda en 1136. Il fut remplacé par Robert de Craon. C'est en 1139 que le pape Innocent II (*ancien moine*

*cistercien de Clairvaux et grand protégé de saint Bernard)* accorda aux Templiers des privilèges considérables: l'ordre, placé sous la tutelle exclusive du Saint-Siège, ne releva que du pape. Ils eurent notamment le droit de construire des oratoires et d'ouvrir leurs propres cimetières, et comme les curés, le droit de lever la dîme Cette décision provoqua la colère des évêques. Il fallut qu'Innocent II rappelle les évêques à l'ordre dans une bulle "*Militia Dei*" en 1145, confirmant et précisant les privilèges des Templiers. L'ordre du Temple devint un empire international et autonome, un Etat n'ayant de comptes à rendre qu'à lui-même. C'est ainsi que naturellement et dans un délai très rapide, l'ordre des Templiers se trouva propriétaire d'un nombre impressionnant de domaines, en Angleterre, en Flandres, en Espagne, au Portugal, puis en Allemagne, en Italie, en Autriche, en Hongrie.

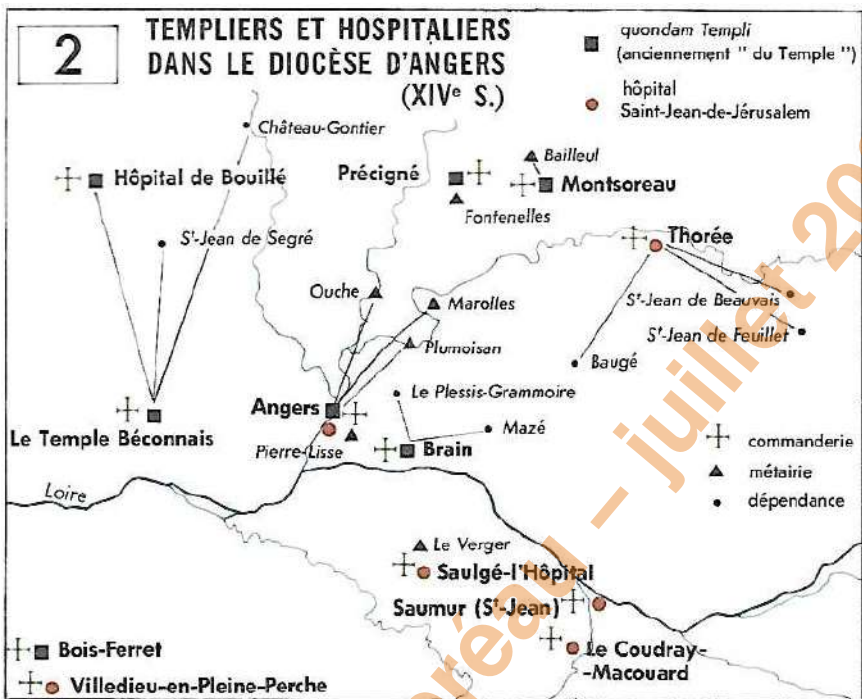
En 1146, sous le pontificat du pape Eugène III, une croix rouge pattée vint s'ajouter au manteau blanc des Templiers. Sous cette célèbre bannière, ils participèrent à la deuxième croisade prêchée par saint Bernard aux côtés de Louis VII roi de France, c'était quelques années après que fut mort en Palestine Foulques V, des suites d'une chute de cheval, il était descendant de Foulques III Nerra.

Les Templiers comme les Hospitaliers avaient divisé notre territoire par langue ce qui donnait la répartition suivante.

1°) la Provence avec les grands prieurés de Toulouse et de Saint-Gilles.

2°) la France avec les grands prieurés d'Aquitaine et de Champagne.

3°) l'Auvergne qui ne comptait que le grand prieuré du même nom.



### *Le grand prieuré d'Aquitaine.*

Comment étaient organisées les commanderies du grand prieuré d'Aquitaine, dans notre région. Dans l'Anjou historique de Maine-et-Loire de 1973, il y a un plan où sont situées les différentes commanderies. Prenons celles qui sont implantées dans le sud Loire, il n'y a que deux commanderies dans le sud des Mauges, Bois-Ferret et la Villedieu en Plaine Perche (il y a une erreur d'orthographe sur la carte, il faut lire plaine et non pas pleine). Les autres commanderies, sont de l'autre côté du Layon il n'y a que le Verger qui est une commanderie Templière, les autres : Saulgé l'Hôpital, Saumur et Le Coudray-Macouard sont Hospitalières, celles qui ont un point rouge sur cette carte, étaient peut-être Templières avant la destruction de l'ordre du Temple en 1312.

Le grand prieuré d'Aquitaine, celui qui nous intéresse, s'étendait sur le Poitou, la Vendée, l'Aunis, la Saintonge, la Bretagne, le Maine, la Touraine et la partie méridionale du Berry. Poitiers était le

chef-lieu de ce vaste ensemble. C'est ainsi que les documents de "*La Villedieu en Plaine Perche*", qui faisait partie de la province du Poitou, se trouvent aux archives de la ville de Poitiers. Les archives de toutes les commanderies de l'ouest sont donc à Poitiers.

Une première percée dans la grande forêt des Mauges fut donc achevée assez rapidement par les moines et ce prieuré donna naissance à la paroisse Saint Christophe de la Blouère.

Au Moyen Âge il était de la plus haute importance de créer des paroisses. Comme le dit le vieil adage, « *Forestoe sunt nullius parachioe* » : les forêts ne sont d'aucune paroisse.

En effet au Moyen Âge, les Seigneurs, en l'occurrence celui de Montrevault, autorise leurs Vilains et Serfs à prendre dans sa forêt le bois pour réaliser les constructions de leurs cabanes ou huttes, pour qu'ils soient abrités des intempéries. Ils les autorisaient à chasser le gibier, à ramasser les fruits sauvages ou les plantes pour leur nourriture. La paroisse put profiter des nouvelles terres déboisées pour accueillir d'autres habitants en accord avec le Seigneur de Montrevault.

Dans le courant du XIII<sup>e</sup> Siècle, on agrandit considérablement cette percée, grâce aux Templiers qui s'étaient implantés dans les paroisses de Gesté et sans doute de la Blouère, sur la rive droite et la rive gauche de la Sanguèze. Moines-soldats, ils avaient le même statut que les Cisterciens.

***Pourquoi le seigneur de Montrevault, autorisa-t-il l'implantation des Templiers ? Sans doute par l'influence d'un descendant de Foulque III Nerra.***

Nous avons vu comment au début du XII<sup>e</sup> Siècle, Foulques V dit le jeune (né en 1090) avait aidé les moines de Saint-Jouin de Marne. Il était le fils de Foulques IV le Richin à qui il succéda, et l'arrière-petit-fils de Foulque III Nerra qui avait construit la forteresse de Montrevault. C'est sans doute pour cela qu'il y avait des liens entre Foulque V et le Seigneur de Montrevault, en souvenir de son grand-père le comte d'Anjou.

En 1120 Foulque V partit pour la Terre Sainte. Il y passa un an à guerroyer avec une troupe de 100 chevaliers, qu'il entretenait à ses

frais dans la compagnie des Templiers, et à qui il assigna sur ses états une rente annuelle de 30 livres pesant d'argent.

En 1126 mourait Eremburge, son épouse bien aimée. A peine était-il remis de la douleur de cette perte que deux chevaliers français vinrent lui offrir de la part du roi Baudoin II roi de Jérusalem, sa fille Mélisende avec la promesse d'un trône en héritage. Baudoin II mourut le 21 août 1131. Foulques V fut couronné solennellement le 14 septembre 1131 dans l'église du Saint-Sépulcre par le patriarche de Jérusalem, et devint ainsi roi de Jérusalem.

Après son voyage à Jérusalem il rencontra Hugues de Payns, grand maître fondateur de l'ordre du Temple qui dut l'inciter à aider les chevaliers du Temple. Il décéda le 13 décembre 1142. (*Vie et mort de l'ordre du Temple d'Alain Demurger page 55.*)

C'est sans doute pour toutes ces raisons conjuguées que plus tard l'implantation des Templiers fût autorisée par les seigneurs de Montrevault sur notre territoire.

Il y eut ainsi deux importantes « Préceptories » de part et d'autre de la Sanguèze :

- une en la paroisse de Gesté implantée au lieu-dit « Le Bois-Ferret » qui était une ferme Templière ;

- l'autre en la paroisse de La Blouère, « La Villedieu en plaine perche », une préceptorie qui était un véritable château féodal, avec muraille de six pieds de hauteur, tours, pont-levis. Ce pont-levis avait deux petites tours dont les vestiges étaient encore visibles à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sous une des tours, il y avait une petite prison où, dit-on, fut enfermé un roi de Jérusalem (écrit de Spal adjoint de Célestin Port). Elle avait une succursale à « Bourneuf ».

Chez les templiers, le mot en usage est celui de « Préceptories ». Elles devinrent des « Commanderies » dès leur rattachement à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1312, suite à l'élimination physique et politique des Templiers.

Qu'est-ce qu'une Préceptorie rurale ?

*« Préceptorie rurale ou maison c'est un centre habité par une communauté, qui réunit les trois fonctions essentielles de : maison conventuelle, poste fortifié, domaine d'exploitation agraire. C'est*

*généralement une grande ferme pas forcément fortifiée mais entourée d'un mur ou d'une haie [ce n'est pas le cas de celle de Villedieu, contrairement à celles de Gesté et de Bougneuf]. Elle est étroitement surveillée avec des tours aux angles. La ferme est aussi bordée de douves et flanquée d'un étang poissonneux. » (Bulletin de liaison des amateurs d'insolite)*

### ***Y a-t-il eut des templiers à Villedieu avant la commanderie de Malte ?***

Si l'existence de la Commanderie de Malte est attestée, on ne peut savoir avec précision si un ordre templier l'a précédé avant le XIV<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, de nombreux éléments nous incitent à penser que des Templiers ont fondé une Préceptorie à Villedieu. Je vais examiner à présents toutes les pistes exploitables pour faire un point sur nos connaissances actuelles à ce sujet.

Je n'ai pas retrouvé aux archives de Poitiers de documents qui prouveraient l'existence d'une préceptorie à Villedieu. En revanche, pour Bois Ferré à Gesté, j'ai un document qui montre que ce sont bien les Templiers qui créèrent cette préceptorie. Le cartulaire de Coudrie (ancienne commanderie de Challans, en Vendée) fait mention dès 1207 du premier précepteur de Bois Ferré paroisse de Gesté : « frère Geoffroy de lucoferri préceptore ». (Cartulaire de Coudrie, Archives du Poitou, II, 172). Cette appellation de preceptore, nous indique que ce sont bien les Templiers qui furent autorisés par les Seigneurs de Montrevault à venir faire le déboisement de notre forêt et à s'implanter dans ce canton. L'implantation qu'il y eut à Villedieu au XIII<sup>e</sup> siècle était-elle une succursale de Gesté ? Peut-être, vu la proximité de Gesté et de Villedieu. Dans le petit livre qu'il a intitulé *Aux sources d'un pèlerinage*, Louis Tricoire nous dit que « *Villedieu doit son existence à une châtelainie du Temple* » (Tricoire, 1963 à la page 7) Mais il ne dit pas d'où provient cette affirmation. Célestin Port à la rubrique Villedieu dit « *La paroisse de Villedé en Mauges 1386* » *Archives de la Frapinière (tome VII : 287)*. C'est l'un des plus vieil écrit que j'ai retrouvé. Cette appellation de paroisse de Villedé en Mauges, alors que c'est celle de Saint-Christophe de la Blouère qui vient d'être créée, ceci peut laisser supposer que « La Villedieu en plaine perche »

pouvait être templière à cause de cette dénomination de paroisse, nous allons le voir plus loin.

***Documents des différents procès qui eurent lieu entre les curés de la Blouère et les commandeurs, au sujet des dîmes novales (nouvelles).***

Nous allons essayer d'analyser les documents relatant les procès qui eurent lieu entre le curé de la Blouère, et le commandeur de Villedieu au sujet des dîmes « *novales ou nouvelles* », elles pouvaient être levées suite aux nouveaux défrichements. Au moment de la création de l'ordre du Temple, le pape Innocent II avait édicté, une bulle qui autorisait les templiers à lever la dîme comme les curés, d'où la colère de ces derniers, qui voyaient un de leur privilège disparaître. Cette succession de procès, fait à cause de la bulle du pape innocent II, nous apporte peut-être la preuve de l'implantation des Templiers à la Villedieu, mais ce n'est pas irréfutable.

Ce sont les moines qui avaient fait le premier défrichement, pour créer le premier prieuré qui devint par la suite la première paroisse. Suite à ce défrichement, il y eut des terres cultivables, ce qui permit au curé de lever toutes les dîmes pour sa nouvelle paroisse de Saint Christophe de la Blouère, étant à cette époque le seul à pouvoir les percevoir.

Admettons pour l'instant que le deuxième défrichement ait été confié aux Templiers : toutes les terres se trouvant sur le territoire de la commanderie et données par le Seigneur de Montrevault, faisaient partie intégrante de la nouvelle paroisse de la Blouère ; de ce fait le curé pouvait prétendre à lever la dîme, et la faire payer aux Templiers. Toutefois, ceux-ci avaient un statut spécial sur les terres nouvellement défrichées qui se trouvaient sur le territoire de leur commanderie. En effet, par la Bulle d'Innocent II du 29 mars 1139 : « *Omne datum optimum* », ils étaient exemptés de payer la dîme aux curés. En 1163, il y eut un nouvel envoi de la Bulle. Jusqu'alors, seuls les Cisterciens étaient dispensés de la dîme. Par Saint Bernard, les Templiers étaient considérés comme des moines cisterciens, et pouvaient donc la percevoir. Mais souvent, sur ces domaines, des églises étaient implantées, d'où la fureur du clergé. Les templiers pouvaient appliquer le texte de

cette bulle, puisqu'un accord avait été passé depuis les Croisades (*Bulletin de liaison des amateurs d'insolite N° 22 spécial ordre du Temple.*) C'est sans doute pour cela que la Villedieu avait le nom de paroisse et qu'elle était appelée « *la paroisse de Villedé en Mauges en 1386* » (*loc. cit.*).

La dernière croisade avait eu lieu en 1270. En 1312, les Templiers disparaissaient. Dès lors, le clergé de la Blouère pensait que cet accord ainsi que l'exemption devenaient caducs : plus de croisade, plus de dîmes. Le clergé avait pensé que l'arrêt de cet accord devenait systématique. Vous allez voir plus loin l'incidence qu'eût la décision de l'un des curés de la Blouère d'attaquer le commandeur de Villedieu en justice pour obliger ce dernier à lui reverser la dîme, qu'il ne lui payait plus depuis les années 1400 et qu'il n'avait sans doute jamais payé depuis les croisades.

Dans un dossier qui est intitulé « *Procès avec les commandeurs* » Aux archives départementales de la Vienne, j'ai retrouvé les documents des procès entre les curés de la Blouère et les commandeurs à propos des *Dîmes novalles* ou *dîmes nouvelles*. Ces documents retracent un véritable feuilleton à rebondissements, qui nous apporte sans doute la preuve que c'était bien des templiers qui étaient implantés à Villedieu, puisqu'ils bénéficiaient des avantages de la bulle d'Innocent II, qui les autorisait à prélever la dîme sur les terres nouvellement défrichées.

### ***Le curé Moquart et le commandeur.***

Le premier document que je vais utiliser qui était dans la liasse procès entre le commandeur et le curé aux archives départementales de la Vienne n'est qu'une feuille volante mais elle contient beaucoup de choses intéressantes sur les dîmes (novalles ou nouvelles). Voici l'intégralité de ce document, avec l'orthographe du XV<sup>e</sup> siècle.

*"Le 20 Mars 1459 transaction passé sur procès entre frère Alain Lemoyne commandeur de Villedieu et maître Puy Moquart curé de la Blouère, touchant la dixme des novalles que le dit curé disoit lui appartenir dans toutes les tendues de la paroisse de la Blouère et mesme luy être deub la dixme en toutes les terres nouvellement*

déffrouées sizes dans le fief de Villedieu et disait le dit curé qu'il aurait été déffrouées quatre pièces de terre au-dedans du dit fieff et que le dit commandeur avait pris les dixmes de bledz [blé] qui y avaient avant ont esté cueillis la première année du dicte déffrouete demandait le dit curé qui en avait formé sa complainte en la cour de clisson restablissement de la dite dixme après maintenant, ont gardé en la pocession les dites novalles a quoy le dit commandeur c'est oppozé et a répondu allégant plusieurs raisons friablement par la cour de Villedieu les parties ont transigé. Pour eux ou leurs succeseurs par forme que pour tous les droitz de dixmes que le dit curé prétendait davoit pour novalles et autrement dans le dit fief Iceluy curé et ces succeseurs prendront à ladvenir la dixme sur les terres qui seront dans le dit fief déffrouées y après pour la première année et cueillette qui sera faite prochainement désiniant le dit deffroy surtout des celles qui n'auront esté labourées de mémoire d'hommes au dit fieff sauf est excepté que le dit curé ny ces succeseurs nauront ny ne prendront au temps advenir aucunes dixmes par novalles ny autrement es courtilz mazaris et fruits au dit bourg de Villedieu ny tout et pour tout qu'il y en a au fief dans la dite commanderie mais n'y jouira le dit commandeur et ses succeseurs pour le tout vit par ce prêt appointement faisant le dit curé mettra les dites causes des complaints plaidantes à Clisson hors de cour a ces despens et la dite commanderie sera pour mettre hors de cour les dites causes d'appel pledantes et parlantes dit a ses despens."

Bien que les terres de la commanderie fussent sur le territoire de la paroisse de la Blouère et donc passibles de la dîme, le commandeur ne voulait pas rendre ces dîmes au curé : il les avait prélevées sur des terres nouvellement défrichées ou déboisées par ses prédécesseurs ou par lui-même, des terres qui n'avaient jamais été labourées de mémoire d'homme. Le commandeur appliquait donc le texte de la bulle d'Innocent II de 1139 et repris en 1163 et qui précisait que seuls les Cisterciens pouvaient être exempts de payer la dîme aux curés. Suite aux croisades, les templiers y avaient droit, et donc les chevaliers de Saint Jean de Jérusalem à Villedieu, pouvaient appliquer en 1459 le texte de cette Bulle, puisqu'ils reprenaient l'héritage qui

leur avait été légué par les Templiers. Je pense que le fait que les commandeurs qui se sont succédés se soient référés à la bulle du pape Innocent II, et qu'ils aient fini par gagner, prouve que l'origine de notre commanderie est bien Templière.

Ce procès va durer longtemps, et aura des incidences sur la vie de notre paroisse et de notre communauté.

### ***Avantage entre le commandeur et le curé de la Blouère sur les dîmes prélevées.***

Les documents qui vont suivre concerne un seul commandeur François Bude de Tertre Jouan.

Un autre document très intéressant se trouvait dans le même dossier. Premièrement, il explique assez bien que le fief de Villedieu peut être considéré comme une paroisse, et que deuxièmement, la redevance due par le métayer à son propriétaire ou au clergé de la paroisse « *est une partie des fruits et de ses récoltes* ». Les métayers devaient la dîme au commandeur pour les terres qui étaient sur le fief de la commanderie. Les autres métayers devaient la dîme au curé, sur les terres de la paroisse de la Blouère. Ce document montre les avantages du commandeur par rapport au curé de la paroisse, pour les redevances dues à chacun. Ce document a été rédigé presque 200 ans après le premier. Nous sommes en 1668 (XVII<sup>e</sup> siècle). (Il est aussi retranscrit avec l'orthographe du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est donc beaucoup plus facile à lire pour nous.)

*La sentence des requêtes du 19 Août 1636 adjuge simplement au curé de la Blouère les prés premières et dixmes novalles et rien plus. Larrest de la cour du 13 Juin 1668 confirme seulement la dite sentance ils se font opposer au plaidoyé de l'avocat adverse qui pourra alléguer que par autorité force et violance lon a enlevé les dixmes en question et sextendre bien sur les actes qui font voir le contraire qui sont au sacq [droit sur les denrées qui se mettent en sac]. Il fault aussi remonstrer à la cour pour faire voir que les dites dixmes appartiennent à la commanderie c'est qu'elles sont dues et sont payées de tout temps par tout ailleurs à raison de **onze gerbes**, une qui veut dire la **douzième** par les substituts de la dite commanderie et le curé ne les perçoit sur*

tous les autres paroissiens qu'à raison de la **seizième gerbe** ou poignée de lin une **dixseptième** et qu'à cause de la commanderie du Temple de Mauléon, Villedieu et Clisson ces deux années en plus de 30 Paroisses, je lève l'impôt premières et novalles sans que pas un seul curé y ayant jamais donné aucun empeschement. Soit qu'elles fissent en jardins et autres terres despendantes des Fiefs de la dite commanderie et de ces annexes quelles se fissent à bras d'hommes, avecq bœufs et charrues ou autrement et qu'il n'y a que le seul curé de la Blouère qui aye fait brèche à ce droit lequel sousprétexte de premières et novalles prend et lève la dixme aussi bien dans les terres qui d'antiquité se sont labourées avecq bœufs et charrues et lesquelles se font maintenant à bras que sur les autres terres et fault soustenir que le curé ne peut estandre sa prétention de premières ailleurs que dans les jardins et que toutes natures de fruits qui prennent venir et avoir été dans les terres accoutumées et propre au bléz tant celles cultivées à bras d'hommes qu'avecq bœufs et charrues doivent appartenir au sieur commandeur estant certain que si la cour juge ainsi que le curé prétend et sanstient par ces lettres qu'au commandeur appartient seulement les dixmes des bléz et froment qui sont ensemencés avecq les bœufs et charrues dans l'estendu du dit bourg et fief de Villedieu le commandeur du dit lieu n'y aura bientôt plus rien parce que depuis quelques temps la plus part des terres du dit fief de Villedieu s'ensemencent maintenant à bras d'hommes n'y ayant de charrues si ce n'est en quelques maiteries. Il faut aussi soustenir et que le curé demeure d'accord que le bourg de Villedieu il y a château et grande chapelle dans laquelle je fais célébrer la sainte messe aux dimanches et festes et trois jours dans la semaine au moins et que j'y fais chanter vespres tous les dimanches par maître Claude Brégeon prêtre qui est gagé de moy et que je salarize pour cela et que le fief de Villedieu s'estand depuis les Ponts de Scée (Angers) jusques au Pont de Pillemy (actuel pont de Pirmil à Nantes) que dedans ceste estandue il y a plus de quinze ou vingt paroisses nommément en celles de Gesté, Saint Philbert, La Renaudière, Saint Rémy, Le Fuilet, La Chaussaire, Saint Pierre de Montlimard, Saint Martin de Beaupréau, Chantoceaux, Le Loroux, La Chapelle Bassemer, Bourneuff, La Chapelle du Genest, Saint Macquaire et autres dans lesquelles comme dans le bourg de Villedieu

*scittué dans la paroisse de la blouère. Jay fief, juridiction et droict de chastellenie avecq celui de percevoir portant les sus dites dixmes grosses et menues, premières et novalles aucun contre dict et sans que jamais les cens des dits lieux ny autres y ayent donné jusques à ce jour aucun empeschement es jardins et terres labourables soit que les dites terres et jardins et terres fussent labouréz à bras dhommes avecq charrues et bœufs dans l'estandue des bourgs terres, jardins et fiefs de la dites commanderie comme il est dict cy dessus.*

*Et pour dautant plus clairement fait voir à la cour que je nay poinct été d'autorité, force ny violence il se fault et ferait de l'exception des terres ensemencées en l'année 1667 et des fruits de l'aoust et ceuillette de l'année 1668 duquel lon peut obliger que sil n'est question que des orges le curé ne peut être intéressé de trente boisseaux ou quarante boisseaux au plus par an ce qui causerait grande perte au commandeur par toutes ses commanderies*

*Il faut se réserver dans le plaidoyé et arrest que sur Iceluy interviendra de se pourvoir contre larrest sy devant donné en faveur du dit curé pour les voyes de droit et sans approbation du dit arrest.*

*Monsieur Billard ayant faict la lecture des pièces concernantes le procès et la question dentre le curé et moy supplera aux défections et obmissions de ce presant memoire en le fort quil le feaura bien faire et prendra s'il my plaist garde dans son plaide de redonner lieu a messieurs de nous appointer mais de nous faire juger disfonctionnement s'il ce peut Mercredy prochain à laudiance.*

François de Budes du Tertre Jouan, commandeur de 1668 à 1678, présente quatre points qui sont à considérer pour sa défense. Dans le 3<sup>e</sup> point, « *il considère qu'il jouit des mêmes privilèges que le clergé* », la bulle d'Innocent II de 1139.

« *La troisième que dans ce fief il y a une chapelle qui est une espèce de secour de l'église de la paroisse où les habitants viennent assister au service que les sieurs commandeurs ont coustume de faire célébrer à leurs despens, mesme plus grand qu'en l'église de la paroisse et on y célèbre une messe trois jours de la semaine, scavoir est le Dimanche, mercredy et le vendredy, comme les festes. Et encore les vêpres tous les jours des dimanches et festes quoy qu'il n'y en ait*

*en l'église de la paroisse qu'est iours de festes solenelles seulement.*

Il donne ensuite un exemple :

*« Le droict d'exemption qui luy a été accordé n'a pas esté seulement pour les domaines qu'il tient par ses mains. Comme aux religieux de Cluny ny mesme pour ceux qu'il donnerait à ferme au-dessous de 10 ans, comme aux religieux de Cisteaux qui les uns et les autres ont le droict d'exemption de droict pour les terres qu'ils font valoir : Ce qui semble leur avoir esté accordé pour leur oster l'occasion de demeurer dans l'oisiveté, et a aussi lieu particulièrement pour les noales, suivant le susdit chapitre « ex parte cum tibi quod majus est si cosessum, minus concessum esse videtur ».*

Voici donc un aperçu de ce qui s'est passé en 288 ans de procès. Ces documents nous aident à mon sens à prouver la présence des Templiers à Villedieu. Le problème commença avec l'implantation de la Commanderie sur la paroisse de la Blouère, puis suite à la Bulle du Pape Innocent II de 1139 sur le lieu-dit Villedieu, puisqu'en 1139 les Templiers sans aucun doute s'y installèrent. Comme on a pu le voir, ils pouvaient être considérés comme les religieux ou le clergé, puisqu'il y avait dans la chapelle du château un service religieux régulier avec messes, vêpres les dimanches, les jours de fêtes et plusieurs jours dans la semaine.

***Comment la disparition des templiers incita les curés de la Blouère à essayer de récupérer la dîme.***

Notons la date du début du procès, 1459. Tant que les Templiers furent à Villedieu avant 1312, il n'y a pas eût de procès, ou du moins je n'en ai pas retrouvé trace aux archives de Poitiers. Ce n'est que lorsque la Commanderie fut donnée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, que le curé de l'époque crut bon de revoir cet accord, qui avait été passé au moment des Croisades. Les litiges occasionnés par ces dîmes nouvelles entre le clergé et le commandeur auront pour conséquences des procès auxquelles ni le curé, ni le commandeur ne seront présents. Ils seront représentés par l'évêque pour le curé, et par le trésorier du grand prieuré d'Aquitaine pour le commandeur. Ceci est

attesté par les présences et les signatures de chacun des représentants sur les parchemins.

### ***Les avantages qu'en tiraient les commandeurs par rapport à ceux du clergé***

Nous voyons aussi l'avantage qu'avait le commandeur par rapport au curé dans la répartition de la dîme : il percevait une gerbe sur douze alors que le curé ne percevait qu'une gerbe sur seize (*cf.* ce qui est en gras dans le document de 1668). Pourtant la dîme devait être la dixième partie de la récolte, c'est à dire une gerbe sur dix. Dans les deux cas, il y avait un avantage pour les exploitants des terres, par rapport au commandeur et au curé.

Ce procès qui a duré presque 300 ans vit passer un certain nombre de Rois de France, de commandeurs et de curés, qui se sont succédés pendant tout ce temps aux audiences des différents procès.

### ***Les commandeurs qui eurent à subir les attaques des différents curés :***

Alain Lemoyne de 1438 à 1452, Angel Dubois de 1452 à 1471, Guillaume D'Appelvoisin de 1471 à 1485, Philippe de Clay de 1485 à 1509, Jacques Joubert de 1509 à 1514, Guillaume de la Hue de 1514 à 1527, Pierre de la Forêt de 1527 à 1558, Gilbert de Combault de 1558 à 1561, Gilles de Razilly de 1561 à 1563, Jean de Puyvert de 1563 à 1578, Pierre de Grenouillon de 1578 à 1582, François D'Appelvoisin de 1582 à 1604, Henri D'Appelvoisin de 1604 à 1611, Jacques du Liège de Charruault de 1611 à 1642, Louis Pichet de la Roche de 1642 à 1666, François Budes de Tertre Jouan de 1666 à 1678, François de la Rochefoucault de Baiyers de 1678 à 1714, Pierre Gibot de la Perrinière de 1714 à 1721, Robert Salo de Somagne de 1721 à 1736, Charles Hyacinthe de Bouvens de 1736 à 1739, Rémi Robert de Marboeuf de 1739 à 1743, Charles Anne de Tudert 1743 à 1755, De la Landes de Calan de 1755 à 1766, De Beauvau de 1766 à 1793. Ce qui fit 22 commandeurs.

Les Templiers de Bretagne, Guillotin de Corson, et les parchemins retrouvés

## *Liste des curés (je ne l'ai pas retrouvée dans son intégralité)*

Le Curé Puy Moquart, de 1438 à 1452,  
Il manque de 1452 à 1509,  
Guillaume Baudumeau, de 1509 à 1530,  
Il manque de 1530 à 1594,  
Michel Nicollon, 1594 à 1630,  
Michel Nicollon, neveu du premier, de 1630 à 1670,  
Gabriel Nicollon, neveu du précédent, de 1670 à 1728,  
Michel Lefèbvre, de 1728 à 1743,  
François Couraud, de 1743 à 1753,  
Noël Cotelle, de 1753 à 1754,  
Jean Pichard, de 1754 à 1793.

Célestin Port archiviste départemental et les parchemins retrouvés.

Remarquons la « dynastie » des curés Nicollon, qui habitaient à « la Gaignardièrre, dite la Cure des Landes ». C'est sans doute leur présence en ce lieu qui modifia le nom de cette métairie : la *cure des landes*, c'est comme cela qu'elle se nomme aujourd'hui.

Les Nicollon restèrent au presbytère de la Blouère quelque 120 ans, et encore, j'ai retrouvé plusieurs Nicollon qui étaient prêtres chapelains (*desservants d'une chapelle*), en sachant que l'une des filles Nicollon, sœur des curés, prénommée Perrine, était mariée à Jacques Jouët, Procureur Fiscal de la commanderie de Villedieu, et un frère Thibaud qui était procureur fiscal au Grand-Montrevault. On peut imaginer ce que les beaux-frères ont dû avoir des discussions très animées, par rapport aux dîmes, puisque l'un défendait les intérêts de la paroisse, et les autres l'intérêt de la Commanderie. Peut-être s'arrangeaient-ils entre eux ?

La Révolution mit un terme aux problèmes entre le clergé et les commandeurs, puis qu'elle supprima la dîme, impôt injuste, dont l'abolition était demandée dans tous les cahiers de doléances. Après la Révolution, la Commanderie disparut, et ses biens furent vendus comme biens nationaux :

« Si donc la présence d'un ordre des Templiers sur l'emplacement de notre commune n'est pas attestée noir sur blanc par un document mentionnant explicitement leur existence, j'espère avoir montré indirectement à l'aide de ces différents documents que leur établissement avant la Commanderie des Chevaliers de Malte est plus que probable. Si tel est le cas, se sont bien des Templiers qui ont procédé à la deuxième campagne de défrichement de Villedieu la Blouère ».

Le Château et la chapelle ont été vendus comme bien nationaux après la Révolution. Dans un premier temps, on a démoli le château pour construire l'église actuelle. L'ancienne chapelle de la commanderie, qui avait été agrandie vers 1830 pour servir d'église paroissiale, fut démolie à son tour pour réaliser une place publique au-devant de la nouvelle église. Les rares vestiges qui restèrent furent sans doute utilisés par les Théopolitains comme carrière de récupération, pour construire leur propre demeure et aussi construire la nouvelle église. Mais il reste les pierres tombales dans le cimetière de la Blouère.

***Les pierres tombales de la Blouère sont-elles des vestiges de la commanderie ?***

***Les Cénotaphes.***

A la Blouère, il y avait deux cimetières jusqu'à la construction de l'église actuelle.

Le premier, autour de l'ancienne église du XII<sup>e</sup> siècle, était le cimetière paroissial, dans lequel étaient ensevelis les paroissiens de Villedieu et de la Blouère.

Le second se trouvait de l'autre côté du chemin de Beaupréau, dans un canton dénommé « *Le champ des Francs* ». Qui étaient enterrés dans ce cimetière ? Il y avait dans ce lieu des pierres tombales très intéressantes et presque uniques, de par leurs formes et leurs caractères. Sont-elles de Templiers, de Chevaliers ou d'autres personnes ? Elles furent déplacées en 1993 dans l'église de la Blouère, sauf une qui est restée en place dans le cimetière.

### ***Ce que dit Célestin Port.***

Si nous reprenons le dictionnaire de Célestin Port à la rubrique « la Blouère », nous pouvons lire ceci :

*« L'ancien cimetière sert encore aux inhumations. Sur la route dans le village, au canton dit le champ des Francs, à gauche du calvaire s'y rencontrent outre de nombreuses dalles tumulaires, dont une avec les attributs d'un maître en œuvres blanches gravées au trait, des tombes d'un aspect particulier qu'on retrouve à la Séguinière et plus nombreuses mais d'apparence plus récente à Mortagne, sarcophages massifs de granit en forme d'auge, le couvercle en toit double sculpté en relief dans toute sa longueur d'une croix, les pieds tournés vers l'Orient, les bras penchés sur l'inclinaison du toit avec arcatures plein cintre à la partie inférieure. L'une d'elle, la plus antique, le toit chargé d'un côté de losanges et le pied de fausses arcatures dont deux ogivales et des arcatures avec croix processionnelles et une avec croix fleur de lys (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle). A côté, deux belles croix stationnales du XV<sup>e</sup> siècle et un if énorme de deux mètres de tour. Nul autre signe ni inscription, sauf sur une de ces tombes outre la grande croix, une croix pattée et un dessin méconnaissable. »*

Reprenons point par point cette rubrique de Célestin Port et essayons d'analyser les pierres et les lieux qu'il a décrits.

« Au canton dit le Champ des Francs » : Ce lieu ainsi appelé était sans doute un cimetière réservé à un groupe. Les autres habitants étaient inhumés *dans l'ancien cimetière* comme le nomme Célestin Port. Il s'agit en fait du cimetière paroissial situé autour de la vieille église du XII<sup>e</sup> Siècle.

Qui étaient enterrés sous ces pierres tombales du « champ des francs » ? S'agit-il, comme le veut la tradition et la rumeur populaire, des Chevaliers de Malte ? Des Templiers ? Malheureusement pour nous, aucune fouille n'a été pratiquée dans le « Champ des Francs », à l'emplacement des pierres qui n'avaient pourtant pas été déplacées. Si

nous avons fouillé, peut-être aurions-nous trouvé des corps la face contre terre, ou du matériel, qui nous aurait permis une datation plus précise de ces sépultures. Nous aurions peut-être pu enfin savoir qui était enseveli dans le « Champ des Francs ».

### ***Qu'entendons-nous par terme de Franc ?***

Le terme de « *Franc* » utilisé pour indiquer ce lieu désigne-t-il :

- un champ de bataille au moment des invasions barbares par les Francs ?

- un cimetière de Croisés ou de Templiers ? En effet au moment des Croisades, on nommait les croisés ou les templiers les « Francs », car c'est ainsi que les Sarrasins ou les Musulmans désignaient de façon générique l'ensemble des populations de l'Occident latin ou roman. Les croisés étaient donc souvent appelés les « Francs » on sait que les templiers avaient leur propre cimetière était-ce le leur ?

Jusqu'en 1860, année de la construction de l'actuelle église de la Blouère, le cimetière paroissial se situait donc devant l'ancienne église Saint-Christophe et autour de l'ancien prieuré du même nom. Il fut alors déplacé dans le Champ des Francs qui devint ainsi le cimetière paroissial. Le conseil municipal, dans la séance du 1<sup>er</sup> octobre 1871, prit la décision d'acheter ce terrain, et de construire un mur pour l'entourer. Voici le texte de la délibération du conseil municipal : « *En outre le cimetière de la Blouère n'étant clos qu'en partie et la barrière d'entrée étant tombée en vétusté, il serait bon d'enclorre le cimetière qui se trouve sur le bord de la route et est à la merci des bestiaux* ». (AMV)



Nous avons la preuve de l'emplacement de l'ancien cimetière paroissial, puisqu'il y a quelques années en 1987, lors de travaux de voirie au moment de la réhabilitation de l'ancien presbytère, une rue fut créée pour accéder aux garages des futurs locataires de ces nouveaux logements. Les garages étaient implantés à l'arrière du presbytère, à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Christophe qui, avant de devenir église paroissiale, était la chapelle du XII<sup>e</sup> siècle du premier prieuré Saint Christophe. Au moment de cette réhabilitation, subsistaient encore les anciens contreforts gauches de cet édifice qui avaient été épargnés jusqu'alors et qui furent démolis.

### *Fouilles de L'ancien cimetière*

La grave erreur au moment où furent réalisés ces travaux, c'est de ne pas avoir fait de sondages à l'emplacement de l'ancienne église et du cimetière. Une fouille préventive aurait pu être faite avant le début des travaux ; nous avions connaissance de ces vestiges. J'ai tout fait auprès des services départementaux et régionaux de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles), afin qu'ils viennent d'abord voir sur place ; ce qui fut fait ; malheureusement aucune fouille ne fut envisagée ensuite.

J'ai essayé de retarder les travaux pour tenter de convaincre les services de l'État ; les travaux commencèrent malgré tout. Je suivais

personnellement leur évolution au jour le jour, étant à l'époque responsable de la commission voirie de la commune de Villedieu. Ce qui devait arriver arriva : dès les premiers coups de pelleteuses pour décaper le terrain, des sépultures furent mises à jour. Je fis arrêter les travaux, ayant la possibilité de le faire.

Une fouille de sauvetage fut entreprise du 18 mai au 30 juin 1987 ; mais il était trop tard : les travaux d'arasement avaient rendu illisibles pour des archéologues ces lieux qui avaient été bouleversés par les engins de chantiers. Elle ne donna pas grand-chose ; car furent exclus de la fouille les abords et l'intérieur de l'ancienne église, c'est-à-dire les lieux les plus sensibles. Six fosses furent mises à jour et fouillées. Les squelettes étaient en trop mauvais état de conservation pour pouvoir en tirer une étude valable. D'après le matériel retrouvé dans les fosses (épingles, bagues et autres boucles d'oreilles) les corps dataient des environs de la fin du XVIII<sup>e</sup> Siècle (1780).

***Comment peut-on confondre des sarcophages et des pierres en dos d'âne ?***



Mais revenons sur les explications que nous a données Célestin Port. Il est assez improbable qu'il se soit déplacé à la Blouère pour y étudier nos pierres tombales, ou qu'il y ait envoyé ses associés. En effet, la première chose que ces personnes auraient dû remarquer, c'est la forme de ces monuments qui n'a

rien à voir avec la forme des sarcophages (cercueils) comme il l'a expliqué dans son dictionnaire. N'importe quelle personne, même non spécialiste ou ne connaissant pas l'archéologie, se serait rendu compte qu'il n'y avait pas de couvercle au-dessus d'une auge, comme pour tous les sarcophages.

### ***Calvaire du cimetière.***

Il explique ensuite : « *À la gauche du calvaire se rencontrent outre une pierre avec les attributs d'un Maître en œuvres blanches gravées au trait, de nombreuses dalles (1) tumulaires* ». J'ai cherché ces dalles tumulaires dans le cimetière. Je ne les ai pas trouvées, sauf deux qui ne sont plus en place : la première se trouve à l'entrée du cimetière ; elle sert de seuil à la grille de l'entrée principale. La deuxième se trouve placée à gauche sous l'embranchement de la croix stationale et sert de première marche à ce monument ; elles se ressemblent, elles sont de même dimension, elles ont la même sculpture : sans doute une croix ? Elles sont toutes les deux en granit gris.

Y aurait-il eu d'autres pierres tombales en plus de ces deux-là, et celles qui concernent les sépultures des anciens curés de la paroisse Saint-Christophe ? Je ne sais pas, mais comme elles ne sont plus dans le cimetière, on peut supposer, comme le dit la rumeur, qu'elles auraient servis comme celles de l'ancienne église du XII<sup>e</sup> siècle, au pavement de l'allée centrale de l'Eglise actuelle. C'est très difficile à prouver : je n'ai pas retrouvé d'écrit à ce sujet ; et on n'a pas retourné ces dalles lors des travaux de réfection du pavement de l'église. Peut-être aurions-nous vu des indications sculptées qui nous auraient aidés.

A propos de « La dalle aux attributs d'un Maître en œuvre blanche », je vais essayer de préciser ce que veulent dire ces termes.

« Attributs, c'est ce qui appartient en propre à quelqu'un et qui en est le symbole. » (Dictionnaire le petit Larousse)

« Maître », dans ce cas précis, serait sans doute le titre que l'on donnait à un Maître Artisan dans un métier où subsistent des traditions de corporation ; quelqu'un qui a été admis à la maîtrise ; peut-être une corporation de tailleurs de pierre ?

« Œuvre, c'est le résultat du travail ou de l'action de celui qui le réalise, (ouvrage). » (Dictionnaire Larousse de l'ancien français.)

« Blanche, dans ce cas précis veut sans doute dire peu sculptées, tout juste visible, effacées par le temps et l'érosion. "Blanchir : raboter une planche ou une pièce quelconque pour enlever les traces de sciage." (Dictionnaire Larousse) »

En conclusion pour cette pierre, il s'agirait d'une dalle tumulaire, ou pierre tombale, sur laquelle seraient gravés au trait les signes symboliques du métier d'un Maître artisan qui aurait été enseveli sous cette dalle très peu sculptée, ou presque effacée. Voilà je pense, le sens des explications que nous donne Célestin Port pour cette pierre, mais malheureusement elle n'est plus dans le cimetière.

(1) «Dalle veut dire plaque ; tumulaire de tumulus, relatif au tombeau.»

### ***Y avait-il les mêmes pierres à la Séguinière et à Mortagne ?***

Dans la même rubrique, Célestin Port parle « de pierres similaires à la Séguinière ». J'ai cherché à la rubrique de la Séguinière pour voir ce qu'il disait pour le cimetière de ce lieu. « *Le cimetière situé à l'ouest du bourg, conserve la tombe du curé Buchet et plusieurs vieilles tombes dont deux en dos d'âne avec croix saillantes en pierre au sommet - XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> Siècle* ».

« *Dos d'âne... disposition d'une surface formé de deux pentes inclinés de chaque côté de leur ligne de jonction* » (Dictionnaire le petit Larousse):



C'est exactement la description qu'il aurait pu faire de celles du cimetière de la Blouère... Pourquoi Célestin Port a-t-il donné des explications différentes sur la forme de ces monuments ? « Des Sarcophages » à la Blouère. Et « en dos d'âne » à la Séguinière. Pourtant, sans aucun doute, ce sont les mêmes.

Je suis allé plusieurs fois dans le cimetière de la Séguinière, pour découvrir ces fameuses pierres tombales dont nous parle Célestin Port, afin de faire des comparaisons avec celles de La Blouère. Malheureusement elles ne sont plus dans le cimetière actuel. Lors de sa visite à la Séguinière, il nous parle d'un vaste chantier : on faisait le

transfert de l'ancien cimetière vers l'actuel qui se remplissait. Beaucoup de personnes enterrées sous certaines pierres tombales n'avaient pas de descendants. Ce fût sans doute le cas de celles qui nous intéressent. Elles ne furent pas remises dans le nouveau cimetière, mais elles servirent de matériaux pour élaborer des dessus de canalisations pour les égouts de la ville. J'en ai parlé à Monsieur Gaillard, féru d'histoire et grand spécialiste de sa commune ; il m'a dit qu'il savait l'emplacement où elles avaient été mises dans le sous-sol de sa commune. Malheureusement, étant sous la terre elles ne sont pas visibles. Je n'ai donc pas pu faire de comparaisons avec les nôtres.

A-t-on réalisé des dessins de ces pierres de la Séguinière, avant qu'elles soient enfouies ? Je ne sais pas, cela m'aurait permis de les comparer avec les nôtres. Ce qui est sûr, c'est qu'elles ont existées.

Dans cette rubrique, Célestin Port parle aussi de pierres qui se seraient trouvées à Mortagne-sur-Sèvre. Cette commune se trouve sur un autre département. Il n'y a donc pas de rubrique Mortagne dans le *Dictionnaire historique de Célestin Port*. Je me suis donc rendu dans cette commune, où j'ai visité les trois cimetières qui à l'époque de Célestin Port existaient dans cette paroisse.

Le premier autour de l'Eglise abbatiale : il a disparu et je n'ai rien remarqué dans ce qui est devenu depuis un jardin public et un parking de stationnement. Dans un *Bulletin de la SLA (Croix, 1954 : de la page 73 à 79)* on trouve un article de Ch. Croix, ancien principal du collège de Mortagne. Il donne des dessins des pierres qui furent trouvées lors de travaux de voirie, autour de l'abbatiale ; elles sont tumulaires, c'est-à-dire plates, avec des sculptures intéressantes, elles n'ont rien à voir avec les nôtres.

Je suis allé dans les cimetières de Saint-Hilaire de Mortagne et d'Evrunes, dans lesquels je n'ai rien remarqué. Je me suis renseigné auprès de l'office de Tourisme qui m'a mis en relation avec des historiens locaux. Ils n'avaient jamais entendu parler de l'existence de ces pierres « en dos d'âne ».

Je pense qu'il y a eu confusion de la part des services de Célestin Port sur le lieu du dépôt de ces pierres. Peut-être même ont-ils confondu Mortagne et Tiffauges...

## *Y avait-il les mêmes à Tiffauges ?*



En effet, lors d'une visite au château de Gilles de Rais, je m'aperçus que dans la chapelle du château, il y avait une pierre similaire à celles de La Blouère, « en dos d'âne », sans sculptures sauf une moulure en boudin sur les arêtes et en granit comme les nôtres. Elle fut découverte lors de fouilles autour de la chapelle, dans ce qui fut l'ancien cimetière du château. A l'époque, le responsable de ce lieu, Monsieur Ménard, m'a dit qu'il pensait en trouver d'autres lorsqu'il reprendrait les fouilles dans ce secteur. Elle est toujours en place dans le chœur de la chapelle du château.

J'ai eu l'idée d'aller voir dans le cimetière de cette paroisse pour voir s'il y en avait d'autres. Ma curiosité fut récompensée : dès l'entrée de ce lieu, j'en ai découvert plusieurs qui ressemblent étrangement aux nôtres, mais plus récentes. Elles sont de dimensions similaires, plutôt moins hautes, 0,52 m, alors que chez nous la moyenne est de 0,75 m ; les longueurs sont semblables et elles ont elles aussi sur le faitage des deux pentes, une croix sculptée sur toute la longueur de la pierre.

Dans son petit livre sur le vieux Tiffauges, J.-B. Joseph Aubert (1976 : 97-99) nous donne des explications sur une pierre trouvée dans l'ancien cimetière de Saint Nicolas. Il a fait un dessin intéressant de cette pierre. Elle est au musée Dobrée à Nantes. Dans une première étude, elle avait été datée du VII<sup>e</sup> siècle ; une nouvelle datation l'aurait située au XII<sup>e</sup> siècle. Elle ressemble à si méprendre aux nôtres.

J'en ai remarqué une autre en visitant l'église de Chanzeaux. Elle se trouve placée sur le faîtage d'un muret à droite du clocher de l'église sur la place. Ce lieu ainsi fait sert à cacher les poubelles de la ville. Ce sont les seules pierres qui ressemblent aux nôtres que je connaisse dans notre proche région.

### ***Les onze pierres de la Blouère.***

Avec tous ces renseignements, je vais maintenant essayer de vous faire un descriptif de chacune des pierres qui se trouvaient dans le « Champ des Francs » en 1872, au moment où ce lieu devint cimetière paroissial.

Nous avons donc onze pierres tombales, qui sont à peu près semblables. Dans le Champ des Francs, elles avaient été placées autour de « la croix stationnale », désignée ainsi pour la célébration des stations au moment des processions. Il ne reste qu'une seule de ces deux croix, alors que comme l'indique Célestin Port, il y en avait deux. Peut-être que celle qui a disparu, ou que l'on a confondue avec celle qui se trouvait à la Brandelière, se trouvait en lieu et place du calvaire qui fut érigé en béton, lors d'une mission, par le curé Brochard vers les années 1955. Il était alors curé de cette paroisse. Avant la mission de 1955, cette croix était en bois. Elle n'était donc pas en pierre comme l'indique Célestin Port. Elle se trouvait dans le cimetière devant l'if.

Huit des onze pierres furent déplacées une première fois un peu avant la guerre de 39-45 ; trois d'entre elles restèrent en place face à la croix stationnale ; les huit autres furent disposées, dans un alignement de chaque côté de l'allée qui mène de l'entrée du cimetière, au monument aux morts des différentes guerres. L'ensemble (les onze pierres et la croix) fut inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Lors d'une visite en 1986 M. Legof, responsable du service des monuments classés au département, alerta le conseil municipal et l'association pour la défense du patrimoine, du mauvais état de conservation des pierres, et du danger que celles-ci couraient face à la pollution atmosphérique si elles restaient à l'air libre. Il fallait, nous dit-il, les abriter. Puisque les pierres n'étaient pas regroupées, il nous proposait de construire différents abris dans le cimetière, pour qu'elles soient protégées des intempéries.

Le conseil municipal de l'époque et l'association pour la défense du patrimoine dont je faisais partie, trouva cette solution inesthétique pour les pierres et pour le cimetière. Nous avons préféré une deuxième solution qui consista en la rénovation de l'actuelle église de la Blouère. Nous avons d'abord refait la couverture puis l'entretien intérieur de ce bâtiment, afin de déplacer les pierres du cimetière vers l'église, pour qu'elles soient abritées et mises en valeur.

Après bien des discussions entre les services du département, la paroisse et l'évêché, nous avons fini par nous mettre d'accord pour qu'elles trouvent enfin leur place dans le transept de l'Eglise ; elles sont placées un peu comme les gisants du Moyen Âge, les pieds tournés vers l'autel. L'inauguration de ce déplacement se fit en grandes pompes, en 1993. L'ordre des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem et de Malte désigna plusieurs de ses représentants. Ils vinrent à cette manifestation en grandes tenues, avec leur robe et le grand manteau noir frappé de la croix blanche à huit pointes placée du côté gauche. Cette cérémonie fut impressionnante par l'émotion qui s'en dégagea.



### *L'inauguration des cénotaphes*

#### *Que constatons-nous ?*

Après avoir étudié ces pierres sur le terrain, ou dans les écrits que nous possédons, nous nous apercevons qu'il existe trois ensembles qui peuvent être considérés comme identiques aux nôtres :

- celui de la chapelle du château de Tiffauges ;
- celui du musée Dobrée à Nantes ;
- celui de Chanzeaux.

Ces pierres pourraient éventuellement être de la même époque que celles que nous possédons.

Nous allons voir maintenant quel pourrait être le classement archéologique de ces pierres. Nous nous occuperons uniquement des dix qui ont été déplacées dans l'église de la Blouère.

Nous nous attarderons d'abord sur leur forme : elles sont toutes en dos d'âne. Nous pouvons les classées en cinq séries, mis à part celle qui est restée dans le cimetière, et qui est tumulaire, autrement dit plate.

Ces cinq séries n'ont pas la même forme, elles n'ont pas la même grandeur, elles sont taillées dans la même roche — le granit —, leurs couleurs — gris ou rose — et leurs provenances sont différentes. Aucune étude géologique n'a été faite sur la provenance de ces matériaux. Viennent-ils de notre région ? Nous n'en savons rien.

- Première série : en dos d'âne avec le faîtage droit ou de niveau ;
- Deuxième série : en dos d'âne avec le faîtage en pente vers le pied de la pierre ;
- Troisième série : en dos d'âne avec le faîtage droit ou de niveau et une croix sculptée sur le faîtage ;



- Quatrième série : en dos d'âne avec le faîtage en pente vers le pied et une croix sculptée sur le faîtage ;

- Cinquième (une seule pierre) : en dos d'âne avec le faîtage en pente vers le pied ; les deux bouts ne sont pas d'aplomb. Elle est taillée avec un certain

angle qui lui donne à l'inverse des autres pierres un air bancal. Mais lorsque nous regardons ses côtés, nous voyons sur ses flancs des sculptures qui sont bien verticales. Et si nous la regardons en bout, nous nous rendons compte qu'à l'inverse des autres, ses flancs ne sont pas taillés d'aplomb, mais en forme de pentagone.

La onzième pierre, celle qui est restée en place dans le cimetière, est complètement différente de toutes les autres. C'est une pierre tumulaire très épaisse avec de gros chanfreins sur ses angles ; elle est en granit gris. Si elle n'a pas été déplacée, c'est parce que le nombre de onze étant un chiffre impair : il aurait été difficile d'en faire une répartition équitable de chaque côté de l'allée centrale de l'église, comme c'est le cas aujourd'hui, avec cinq pierres à droite et cinq pierres à gauche. C'est sans aucun doute la plus antique de cet ensemble elle n'est pas sculptée et n'est pas de la même forme que les autres mais la plus simple.

### ***Le granit vient-il de notre région ou de d'autres régions de France ?***

Pour le granit rose, il y a de fortes chances pour qu'il ait été extrait des carrières de Saint-Macaire ou de la Renaudière. C'est beaucoup moins sûr pour le granit gris qui pourrait venir des carrières de Montigné. J'ai fait venir des spécialistes en géologie, et je peux dire que leurs avis sont très partagés.

Plusieurs pensent que certaines de ces pierres seraient d'un granit provenant du massif armoricain ; certaines pierres ont en effet un très gros grain comme celui qui est extrait dans ces régions de Bretagne.

D'autres proviendraient peut être des monts de la Margeride au sud de l'Auvergne : elles ont un grain beaucoup plus fin.

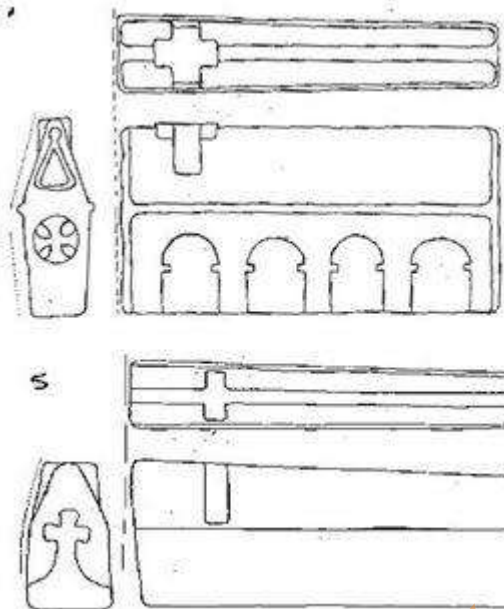
J'ai même vu un professeur de français qui exerce son métier en Irlande qui trouvait des similitudes entre une de nos pierres et des monuments funéraires qu'il avait vu dans des cimetières d'Irlande. Il m'expliqua, pour essayer de justifier la présence d'une telle pierre chez nous, qu'au moment des invasions barbares en Irlande, des moines auraient très bien pu fuir leur pays vers la France, et emmener avec eux soit les reliques et la pierre tombale d'un saint, ou bien la pierre tombale de leur père abbé ou père prieur. Il reste à prouver cette hypothèse qui se rajoute à beaucoup d'autres et qui épaissit encore un peu plus ce mystère.

Je n'ai jamais trouvé d'écrits aux archives de Maine-et-Loire ou de la Vienne qui nous auraient parlé de sépultures dans le « Champ des francs », ou de nos fameuses pierres tombales, qui auraient pu nous donner une idée de l'époque à laquelle elles auraient pu être utilisées. Les seuls écrits que nous possédons sont ceux de Célestin Port, qui à la rubrique la Blouère, nous précise qu'elles seraient des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> Siècles. Après les erreurs que j'ai remarquées venant de sa part, le sont-elles vraiment ?

A titre de comparaison, le cimetière templier de Ligné-les-Bois en Charente, qui a été fouillé et étudié, pourrait avoir des similitudes avec le nôtre.

Autrefois, plus de 100 pierres tombales étaient regroupées autour d'une lanterne des morts. Les 60 tombes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles de cette nécropole qui subsistent sont à n'en pas douter d'un ordre religieux. Elles ne sont pas tout à fait comme les nôtres : elles sont bien plus larges, deux fois moins hautes. Elles ont toutefois la même forme « en dos d'âne », avec des sculptures sur les flancs et des croix sur le faîtage ; elles sont comme chez nous toutes taillées dans le même matériau. Sur les vingt croix cerclées sculptées en relief, la plupart sont pattées et font penser à l'ordre militaire et religieux des Chevaliers du Temple de Jérusalem. Ce qui est troublant, c'est que cet ordre ne semble pas avoir eu de commanderie à Ligné-les-Bois. (*Les amateurs d'insolite histoire du prieuré Notre-Dame et du cimetière de la paroisse de Ligné-les-Bois, Charente par Robert Simonnaud 1973.*)

Le seul vrai lien qu'il pourrait y avoir entre les pierres de Ligné-les-Bois et les nôtres, ce sont les croix cerclées et pattées qui se trouvent sculptées sur les bouts de certaines de ces pierres ; elles pourraient nous donner une indication sur la datation et sur les hommes qui auraient pu être ensevelis dessous ; c'est simplement une indication qui pourrait situer les nôtres vers les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et peut être nous faire penser à des Croisés.



*Dessins des côtés  
des pierres*

A Ligné-les-Bois, outre les sculptures de croix pattées, nous trouvons sur certaines pierres des armes du XIII<sup>e</sup> siècle deux étendards ou bannières : autant de signes militaires ou chevaleresques faisant penser aux fameux Chevaliers du Temple. Ce genre de sculptures n'apparaît pas sur les pierres de la Blouère, ou alors il faudrait peut-être interpréter certains signes que les tailleurs de pierre ont cachés sous forme de rébus sur leurs flancs comme étant des outils de tailleur de pierres ou autres, ou/et des oriflammes comme le montre les dessins ci-dessous. Mais ceci reste une interprétation de ma part et non pas une certitude.

### ***Organisation des cimetières au Moyen-âge.***

Au Moyen Âge, qui dit cimetière dit aussi sanctuaire. Dans les premiers temps du christianisme, lorsque les chrétiens furent autorisés à bâtir des temples, on introduisit dans les sanctuaires les restes des martyrs. Plus tard, les personnages et les gens du commun qui ne pouvaient pas avoir une place dans la *Cella* furent enterrés à l'extérieur et le plus près possible du lieu saint. En conclusion, la lanterne des morts du cimetière de Ligné-les-Bois fut élevée à la fin du XII<sup>e</sup> ou au

début du XIII<sup>e</sup> siècle à côté d'une chapelle primitive ou d'une *Cella* ruinée, pour se substituer à celle-ci, et continuer à verser sur les morts les rayons d'une lampe bénite qui tombaient sur eux pour les sanctifier et les protéger.

Dans le « Champ des Francs » à la Blouère, il n'y a pas trace d'ancienne chapelle ou *cella*. Y en-avait-il une qui aurait disparu ? Y avait-il plus de pierres tombales qui, comme les quarante manquantes de Ligné-les-Bois et celles de la Séguinière, auraient été réutilisées dans certaines constructions ou comme matériau de réemploi ?

Pour ma part, je pense qu'elles sont antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle. Pourquoi? Je ne les ai pas scientifiquement étudiées, n'étant pas un spécialiste, mais un simple passionné d'histoire. En revanche, je les ai regardées avec attention. Malheureusement, je n'ai pas pu les comparer avec d'autres, mis à part Tiffauges et Chanzeaux, malgré mes déplacements en France dans beaucoup de Commanderies du Temple ou de Malte, afin de découvrir dans les cimetières ou les chapelles qui en dépendaient des monuments similaires aux nôtres. Si je pense qu'elles sont antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle, c'est que nous avons à la Blouère un avantage : la dénomination du lieu où elles étaient érigées, le « Champ des Francs ». Si nous étudions l'étymologie de « champ », qui pourrait venir du latin « *Campos* », (congé, repos) et en sachant que le terme de « Francs » avait un lien avec les croisades et les Templiers, nous pourrions en déduire que le « Champ des Francs » était le «Repos des Francs » ou le « cimetière des Templiers ». Nous pouvons prendre le mot repos dans le sens de cimetière.

Dans les cimetières et les chapelles que j'ai pu visiter, mis à part le cimetière de Ligné-les-Bois en Charente, où les pierres tombales sont comme les nôtres en dos d'âne, les pierres que j'ai pu voir sont presque toujours tumulaires donc tombales (plates), avec très peu d'inscriptions et de sculptures sur l'aplat, sauf quelques fois sur certaines, une croix pattée, des armes ou des oriflammes. En conclusion, dans leur style, les pierres du cimetière de La Blouère sont presque uniques.

## *Les tombeaux au Moyen-âge.*

Avant de détailler nos pierres les unes après les autres, laissez-moi aborder la question des tombeaux au Moyen Âge. Ils peuvent être divisés en trois séries différentes. En suivant ces différentes séries, nous pourrions mieux appréhender la forme de ceux qui se trouvaient dans le « Champ des Francs ». Les tombeaux au Moyen Âge se divisent en trois séries :

- la première série comprend les sarcophages proprement dits, plus ou moins décorés de sculptures, mais sans représentation de défunt. On y déposait les corps après avoir refermé le couvercle ;
- la seconde série comprend les socles posés sur une sépulture, portant parfois l'effigie du mort, et placés soit dans une sorte de niche ou petite chapelle, soit sous un édicule en forme de dais ;
- la troisième série comprend les tombes plates, au niveau du pavé des églises, gravées ou en bas-relief, et formant comme le couvercle de la fosse renfermant le cercueil.

Les sarcophages contenant réellement le corps ne se trouvent guère après le XII<sup>e</sup> siècle, mais ils sont très nombreux pendant les périodes mérovingiennes et carolingiennes. Dans les provinces méridionales, la Provence, le Languedoc, le Lyonnais, l'usage de déposer le corps dans un sarcophage de marbre persista longtemps ; c'était une habitude antique conservée chez ces populations ; les corps étaient bien évidemment enfermés dans des auges.

Dans les provinces du Nord, les corps étaient enterrés sous un simulacre de sarcophage qui était alors un *cénotaphe* : « Cénotaphe viens de Kénos (Vide) et Taphos (Tombeau). » (Viollet-Le-Duc, 1993 tome II : 77)

C'est le cas qui nous intéresse chez nous à la Blouère : nous pouvons émettre l'hypothèse que dans le « Champ des francs », on a mis en place des « cénotaphes » suite aux décès de Templiers ou de chevaliers morts au moment des croisades et dont les corps étaient restés en Palestine ; pour les honorer, les gens de la Commanderie de Villedieu auraient érigé des simulacres de sarcophages, des « cénotaphes ».

En tous cas, c'est ainsi que nous les avons dénommés depuis quelques années à Villedieu. Mais il est bien sûr toujours possible de discuter cette appellation.

### ***En conclusion que pouvons-nous dire ?***

L'analyse a montré que ces onze pierres sont complètement différentes de par leurs formes, leurs dimensions, et même la provenance des différents granits qui ont servi à la réalisation de ces œuvres. Il n'y a pas d'homogénéité dans cet ensemble de pierres à la Blouère, comme dans la nécropole de Ligné-les-Bois dans les Charentes, qui dispose d'un ensemble cohérent tant par les formes, les dimensions et les matériaux utilisés (quasi identiques pour les 60 pierres qui y sont déposées). À la Blouère, on peut peut-être attribuer ces différences aux époques successives dans lesquelles elles auraient pu être érigées.

Maintenant que l'on connaît un peu mieux ces pierres, on peut se demander qui était enseveli sous les pierres tombales de la Blouère. Était-ce, comme le dit la légende, des Chevaliers du Temple ? Ou ceux de Malte qui résidaient à Villedieu, après la disparition des Templiers ? Était-ce des religieux, moines ou prieurs du prieuré Saint-Christophe tout proche, venus pour défricher la forêt et créer la première paroisse ? Était-ce des Maîtres Artisans qui auraient fait partie d'un groupe de compagnons, venant au XII<sup>e</sup> Siècle pour construire les églises des toutes nouvelles paroisses de notre pays ?

Je pense que si les personnes inhumées sous ces monuments étaient issues d'un même groupe ou d'une même organisation de religieux, de compagnons, ou de chevaliers, il n'y aurait pas autant de différences entre les provenances des granits et leurs formes. Ce sont comme je l'ai déjà dit, peut-être les écarts d'époques expliquent ces différences. Seraient-elles des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, comme le dit Célestin Port, apparemment sans les avoir trop étudiées ou même regardées ? Ou seraient-elles antérieures au XIV<sup>e</sup> siècle, comme je l'explique plus haut donc des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

L'énigme demeure. Pour lever ce doute, il serait intéressant de faire un sondage dans le cimetière, à l'emplacement où les pierres se trouvaient avant leur transfert dans l'église de la Blouère. Nous trouverions sans doute du mobilier, qui serait incontestable, et qui permettrait une datation précise. Des fouilles seront-elles réalisées un jour sur ces emplacements ? Personnellement je le souhaite, car ceci permettrait de lever le doute qui subsiste depuis la nuit des temps sur cette légende. Et si, suite à ces fouilles, nous arrivions à prouver la présence dans « le Champ des Francs » de sépultures de Chevaliers du Temple, nous aurions la certitude d'être en présence d'une nécropole de Croisés, ou de Templiers, et l'appellation de ce lieu « *Champ des francs* » serait justifiée. Et si nous ne trouvions rien, peut-être que l'hypothèse des chevaliers morts aux croisades, et dont le corps seraient restés en terre sainte, pourrait s'avérer juste et l'appellation de « cénotaphes » prendrait toute son importance.

Mais finalement, peu importe qui a été enseveli dans le « Champ des Francs ». La présence sur notre territoire de ces organisations semi-laïques et semi-religieuses que sont les ordres chevaleresques a peut-être apporté aux habitants de Villedieu une autre mentalité, ou bien une façon de porter un regard différent sur les situations. Elles apportèrent aussi à notre population des connaissances qu'elles apprirent elles-mêmes au moment des croisades, en matière d'exploitation de la terre, des métiers, (tanneurs, tisserands) etc...

J'ai fait intervenir des géobiologistes. Après étude de ces pierres tombales, ils en ont déduit qu'elles étaient Templières. Suite à toutes ces études et démonstrations je pense qu'ont peu dire maintenant, la commanderie de la Villedieu en Plaine Perche était Templière.

***Paroisses qui dépendent du fief de la commanderie de la Villedieu en plaine-perche et qui devaient la dîme à la commanderie.***

***Paroisses de la commanderie de Villedieu***

Andrézé	Mazières
Beaupréau Notre-Dame	Montfaucon-Saint-Jean
Beaupréau Saint-Martin	Montfaucon-Notre-Dame
Chaudron	Montigné
Jallais	Montrevault
La Blouère	Neuvy
La Boissière-du-Doré	Saint-André-de-la-Marche
La Chapelle-Aubry	Saint-Germain
La Chapelle-du-Genêt	Saint-Macaire
Le Fief-Sauvin	Saint-Philbert
Le Fuilet	Saint-Pierre-Montlimart
La Jubaudière	Saint-Quentin
Le May-sur-Evre	Saint-Rémy
Le Planty	Sainte-Christine
Le Puiset	Tillières
La Renaudière	Villedieu
La Romagne	Villeneuve

***Paroisses du D'Hommayne de Bois-Ferré.***

Champtoceaux	Le Puy-Saint-Bonnet
Cholet-Notre-Dame	La Ligence
Cholet-Sainte-Melène	Le Planty
Cholet-Saint-Pierre	Liré
Gesté	Neuvy
La Chaussaire	Saint-Christophe-du-Bois
La Séguinière	Trémentines
La Tessoualle	

## ***Le Fief-de-l'Hospitalière du Loroux-Bottereau***

Boussay  
La Chapelle-Basse-Mer  
Le Loroux-Bottereaux  
Le Fief-de-l'Hospitalière  
Saint-Julien-de-Concelle  
Vallet

## ***Paroisses de la Seigneurie de Bourneuf.***

Bourgneuf  
Chalennes  
Chemillé  
Gonnort  
La Pommeray  
Melay  
Montjean  
Saint-Laurent de la Plaine

Il y a 63 paroisses qui dépendent de la commanderie de La Villedieu en Plaine Perche, implantées sur le fief des Ponts-de-Cés, au Pont de Pillemy (Pont-de-Piremil) à Nantes.

### ***Dépendances du Fief dans chaque paroisse.***

#### ***Commanderie de la Villedieu en Plaine-Perche en la Blouère.***

##### ***Andrezé***

Un Logis appelé Le Carteron  
La maison de l'Hôpital ou des  
Hospitaliers  
La Biraudière  
La Coussaye  
La Chancebotière  
Les Doüaud

La Cour de la Morinière  
La Grande Paragère  
La Petite Paragère  
Le Boisviaux  
La Guerche Ferbault  
La Morinière  
La Gardinière

### ***Beaupréau Notre-Dame***

Le Temple de Beaupréau  
L'Auberge des Trois Rois  
Le Four à Ban de Beaupréau

### ***Beaupréau Saint Martin***

Le Fief-Roger appelé la route  
de Livois  
La Malfaitière  
La Salfronière  
Le Petit Planty  
La Guilletière  
L'étang de Gaubert  
La Jouynière  
Le Moulin de Marcillé  
Le Moulin de Audebran  
Le Moulin de Satier  
Le Moulin de la Gobinière  
Le Bordage de Bois-Ferré ou la  
Retaudière  
Le Boulay  
La Gobinière  
La Ferronnière

### ***Chaudron***

Le Moulin de Fort assaut  
La Jambière  
La Drodière  
Le Plessis Clérembaut  
La Boulaye

Le Plas d'Etain  
L'Etang appelé Le Bistreau  
Le Collège de Beaupréau

Le Mesnil-Fouquet  
La Roche Thierry  
La Roche Baraton  
La Roche Guerry  
La Maulionnière  
La Malidordière  
La Perscherre  
La Pierre Aubrée  
La Rinière  
Le Mesnil Bouteille  
les Places  
Les Petites Places  
Les Grandes Places  
L'Aunay Prieur  
La Trevillère ou Treillère  
La Hétaudière  
La Maldordière

### ***Jallais***

Le Pied-douaut  
La Bois Viaud  
L'Herbergement du Puy  
La Gourdonnière

## *La Blouère et Villedieu*

Le Grand Borneau  
Les Ailleries  
Le Petit Hummeau  
Le Grand Hummeau  
Le Bois Reigner  
Le Champ de la Foyre  
La Douynéterie  
La Gabardièrre  
Les Equenettes  
Le Bois de la Chesnaye  
La Croix Roulet  
La Rouillonnière  
La Pignotièrre  
Le Bois Ragueneau  
La Bauberie  
Le Petit Aulneau  
Les Mauleries  
La Vendoumerie  
La Caraterie  
La Signauderie  
La Bordonnière  
La Bersanderie  
La Fortinière  
La Herce de la Leaumièrre  
La Saboulardièrre  
Le Champ du Vigneau  
Le Pré du Pont Gabet  
Le Boy Blandeau  
Les Aigreries  
La Troltière  
Le Champ Brisart  
La Gayronnière  
Le Menez (Le petit Manoir)  
La Lande  
Le Petit Champmalvoisin

(Chemausin)  
La Renauderie  
La Frairie  
La Lombardièrre  
Le Jeu de Paume  
Le Jeu de Boules  
Le Carrefour Baron  
Le Bois Rouillard  
La Tilletière  
La Grange  
La Verronnière  
La Grange Bonfils  
La Croix Baron  
La Croix Roulet  
La Métairie de la Blouère  
La Lobronnière  
Le pont de la Maillardière  
Le Pré Touaynon  
Les Brosses  
La Renauderie  
Le Pré Bayou  
La Tannerie Ricart  
La Cohue  
La Forge  
La Méranderie  
Le Champ Caillau  
La Saboulardièrre  
La Ferme de la Blouère  
La Fortinière  
La Bronnière  
La Bergerie  
Le Vigneau  
Le Bois Blondeau  
La Bertauderie  
La Tolmoquinière

Le Champ Brizart  
La Pinotière  
La Hurtière  
Le Pré de l'Hospital  
Le Grand Logis  
Les Vrières  
La Martinière  
La Maison des Garciau  
Les Verdières  
La Gagnerie  
La Véronnière  
La Jouynière  
Le Petit Olivet  
Le Grand Olivet  
La Grande Gaudière  
La Sauvagère  
La Saboulardière  
Le Bedou  
Le Tènement des Moneries

***La Boissière du Doré***

Le Temple

***La Chapelle du Genêt***

Le Moulin de Frau  
La Grange  
La Gremunière  
L'Aunay Greffier  
Le Moulin de Septier

***Le Fief-Sauvin***

Le Plessis Sauvaing  
La Roussière  
La Paillerie  
Le Verger  
L'Igotière

L'Ouche de la Rousseloterie  
La Chaterie  
Le Moulin de l'Honneau  
La Maison-Neuve  
Le Grahaut  
Les Hautes-Landes  
La Guimardière ou la  
Guimarderie  
Le Grand-Manoir  
La Métairie de la Brunelière  
La Métairie de la Mesnardière  
La Métairie des landes  
Le Bordage de Moquerat  
La Hutte de Guichonnet  
La Maison noble de la  
Brunelière  
Le Pré de la Casse d'Enfer  
Le Jardin de l'Auberge  
Le Grand-Manoir

Le Fief de la Seigneurie de  
Champagne  
Le Bordage Gassin  
L'Espinay  
La Richaudière

La Gohardière  
La Bouchefare  
La Petite-Bretesche  
Le Pont-Rosset  
La Cour de Landonnière  
La Gabardière

***La Jubaudière***

Une Maison dans le Bourg

***Le May-sur-Evre***

La Tomasserie ou Thomazerie

La Gaborte

La Bourie

Le Moulin de Pesgon

***La Renaudière***

Le Moulin de la Colle

La Rouillère

La Maillardière

La Dorsinière

Charbonneau

Le Pont-Germillon

La Bonducière

Le Vigneau

La Noseillerie

La Basse

La Pilletière

Le Grand Aulnaye

La Borderie de la Perrinière

La Douinière

La Bretaunière

La Possonnière

La Terveillère

La Pilletière

La Haute Raslière

La Basse Raslière

Le Bois Charrier

Le Bordage du Gouët

***La Romagne***

La Tirlière

La Gouronière

***Le Planty***

L'Aunay-Martin

La Morinière

***Montfaucon***

La Roche Onssard

La Ligence de la Seigneurie le Carteron ou Quarteron

La Trenetière

Le Grand-Logis des Gourdonnières

La Motte

La Brosse

La Chapelle Tauart

La Bucherie

La Frairie

***Montigné***

La Mésnardière  
La Gourmenière  
La Grande-Douinière  
Le Tail  
La Turmelière

***Montrevault***

Le Moulin de Rahiez  
La vigne de la Frémondrière  
Une maison devant la Cohue de Montrevault  
Une maison devant la Porte de Montrevault  
La Mare Silbanar  
La Ligence  
Une maison qui jouxte l'église Notre-Dame  
Une pièce de terre qui jouxte Saint Nicolas  
La Maréchaussie  
La Baratonnière  
La Perschère

***Nevy en Mauges***

Une maison dans le bourg  
Les Arpens  
L'Epinay

***Roussay***

La Courbière

***Saint André de la Marche***

La Cerclaie

***Saint Germain***

Le Puy Ragot  
La Bucherie  
La Maison-neuve  
La Pied-Couton  
La Largère  
La Terronnière  
L'Yvoye

GRAND de Beaupréau – juillet 2022

### ***Saint Maqueyre***

La Terre Guibert  
La Chenillère  
Le Petit Moulin  
La Bretaudière  
La Moncouallère  
La Serserie  
La Varenne  
La Biottière

La Rocherie  
La Bodinière  
La Couaffardière  
Le Bordage de la Vergne  
Sainte Marguerite  
Le Verger  
Le Noyer  
Le Moulin à Tan  
La Moncelière

### ***Saint Philbert***

Quatre maisons dans le bourg  
La Chambérie ou Chambairy  
Le Bois-Girault  
La Barre  
La Jousandière  
La Guérie  
La Clavelière  
La Plessis

La Gaignerie  
Le Bordage de L'hoppital  
La Guilbauderie  
Le Bois Ramé  
L'Hospital  
Le Bois Hauce  
La Ricarderie  
Le Noyer

### ***Saint Pierre-Montlimard***

La Coindasserie  
L'Espinay

La Barbinière  
La Contanière

### ***Saint Rémy.***

La Touche-Gasté  
La Flandraudière  
Le Temple  
Le Bois Gast  
Le Bois Robert  
Le Petit Bois-Robert  
La Pinnonnière

La Mandronnière  
Le Fief de Doué  
La Myronière  
Le Bordage du Boigastié  
Le Bordage le Cinsie  
La Pigneyre  
Landraudière

La Mynerie  
La Chauvière  
La Tuffeau  
La Fousche  
Le Censie  
La Grande Tufière

La Boue  
Le Plessis Clairembault  
La Jouberderie  
La Touberderie  
La Grande Tufière  
La Tremblaye

### ***Tilliers***

Le Colombier  
La Crante  
La Poterie  
La Sausaie  
La grande-Gaudière

Le Moulin-Pichon  
Les Bosselières  
La Guiltière  
Le Pasgué

### ***Villeneuve***

Maisons dans le Bourg

La Grande-Forêt

***Le D'Hommayne de Bois-Ferré en Gesté quand il était Templier.***

### ***Champtoceaux***

Les Rolanderies

Une maison le long de la Loire

### ***Chaudron***

La Chambérie

### ***Cholet Sainte Melenne***

La Bellutière

### ***Cholet Saint Pierre***

Le Temple  
Le jeu de paume  
Les jardins des Couilliau  
La Coste  
La Blutière

La Faucherie  
Le Bois-Grolleau  
La Casse  
La Thomasserie

## ***Cholet La Ligence***

La Ligence de la Commanderie rue de la sardinerie

### ***Gesté***

Le Bordage de la Douinière

Le Gré

La Fresnaie

La Doltière

Le Grand-Chemausin

Le Carteron

La Pinardièrre

La Braudière

La Potterie

La Douinière

La Gaignerie de Franchet

La Hallerie

L'Ogerie

La Hurterie

La Haynière

La Garenne

Le Grand Frêche de la Lande

La Faverie

Le Bois-Ferret

Le Chêne Moulinard

Le Bordage de Bois-Ferret

### ***La Chaussaire***

La Hardière

Le Moulin de Mollet

La Roberdière

La Cerronière

### ***Le Fuilet***

La Garellière

Le Bourneau

La Gaurelitre

La Gaulière

### ***La Tessoualle***

Le bordage du Temple de la tessoualle

La Mettérie du Temple de la tessoualle

Le Bordage de la Sorinière ou Sorin

Le Bordage du Tamplié

Le Bordage de la Caletière ou Cailletière

Le Village du Temple de la Tessoualle

Le Temple des Buraudières

La Petite Renetière

La Touche

La Calquère

La Cour de Coudry

### ***Le Puiset***

Les Petites Bellottière  
Les Grandes Bellottière avec  
33 dépendances  
La Rouillère  
La Joubauderie  
Le Bordage du Fresne Rabeau  
Le Bordage de la Rouillère  
Le Bordage de la Camizière  
Le Fresche  
Le Fresne  
La Vigne  
La Lambinière  
La Baratonnière  
La Bonnière  
La Maindronnière  
Le Bordage du Boisgatié  
Le Tremblay

L'Ouche appelé La Minée  
La Peur de la Loire  
Des maisons dans le bourg  
Le Grand-Logis  
La Brunetière  
La Minerie de la cure  
Les Fontenels  
La Merranderie  
Le Bordage du Censier  
La Grand-Logis  
La Rouillère  
La Longenauдерie  
La Cournesière  
Laubinière  
La Baratonnière  
La Davière-Clerembault

### ***Le Puy-Saint-Bonnet***

La Foucherie  
Le Temple de Buraut  
La Longuetière

### ***La Séguinière***

Une maison dans le bourg  
Le Petit-Chastellé

### ***Liré***

La Baudouinière  
Une Maison dans le Bourg

### ***Mazières***

Le Charonnière

### ***Saint Christophe-du-Bois***

La Fauverie  
Les Quatre Chênes

La Longuetière  
La Sauzaie

### ***Tourmentines***

Le Temple dans le Bourg  
La Templerie  
La Réveillerie

### ***Le Fief-de-l'Hospitalière du Loroux Bottereau***

#### ***La Chapelle-Basse-Mer***

Une maison dans le bourg  
Le Pré de l'Hospital  
L'Hospital  
La Templerie

La Tarinquanterie  
Le Pré Gasté  
La Tichardière  
Le Pré des Hospitalières

#### ***Le Loroux-Bottreaux***

La rue de Tourbiche  
La rue de la Guilloire  
La rue de la Guiterie  
Le Clos de l'Hopitaux  
Un Clos de vigne appelé le  
Temple  
Le Prieuré de Sainte

Radegonde  
La Bichardière  
L'Hospitalière  
La Croix Blanche  
La Trichardière  
La Courtaiserie  
La Lande Andrard

#### ***Vallet***

La Gravouère  
La Bouchoire

## ***Seigneurie de Bourneuf en Saint-Laurent-de-la-Plaine***

### ***Bourgneuf***

La Commanderie  
La Fribaudière  
Le Bordage de la Roche  
La Vrauderie  
La Bourgonnière

La Croix Robin  
Le Patis de la Fontaine  
L'Hopitiaux  
La Marinerie  
Le Jardin de la Vrauderie

### ***Chalannes***

La Bourguonnière  
Les Templieries  
Les Landes des Grandes Hays  
Le Pastis  
Le Chêne

La Gobinière  
Saint Martin  
Le Moulin Nigralle  
La Maudornière

### ***Chemillé***

La Touchardière  
La Brunelière  
Maison près du portail de

l'église Notre-Dame  
La Bretauderie  
La Maulnezin

### ***Gonnort***

Le Maunezin

### ***La Pommeraye***

Le Journau  
Les Gabardières  
L'Hopitteau

Le Bordage de la Rottelerie  
La Volterrie  
La Combe

### ***Melay***

La Bretauderie  
Le Pin

### ***Saint Laurent-de-la-Plaine***

Les Chapitiaux  
Le Jardin de l'Auberge

Maisons dans le Bourg

## **Comment la commanderie levait les dîmes**

Il y a 504 fermes ou parcelles qui dépendent de la commanderie de La Villedieu en Plaine Perche. Voilà comment étaient rédigées les demandes de dîmes avec le français de l'époque.

*"A comparu en sa personne François Drouet, marchand meunier demeurant au moulin de Frau paroisse de la chapelle du Genêt, lequel c'est avoué sujet de cette seigneurie pour raison du dit moulin banal de frau et domaines en dépendants, sur lequel il reconnaît devoir à cette seigneurie deux septiers de blé et seigle, chacun an au terme de toussaint y rendable le dernier boisseau de chacun septier comble mesure du dit Villedieu; dix sols en argent et trois chapons au terme de Noël pour raison de qoy il n'a présenté et fourny sa déclaration rapporté par Gabory et Moreau notaires de Montfaucon".*

Dans la commanderie de Villedieu, la mesure du sétier (ou septiers) est de seize boisseaux. François Drouet devait deux septiers de blé et seigle : deux septiers multipliés par seize boisseaux valeur de la mesure, égal trente-deux boisseaux

Souvent je suis allé aux archives départementales de Poitiers pour étudier les documents de la commanderie de Villedieu. Les plus vieilles archives que j'ai compulsées, ne sont pas Templières elles sont du mois d'août 1387, archives datées après la disparition des Templiers en 1312. Les autres archives, datent de 1420, 1430, 1445, 1450, 1483, 1512, 1524, 1532, 1573, 1633, 1672, 1680, 1714, 1718, 1736, le dernier registre de la commanderie de Villedieu de 1786 est aux archives départementales à Angers, ces archives sont au début signées des "Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem", puis des "Chevaliers-de-Rhodes", et enfin des "Chevaliers-de-Malte". J'ai retrouvé aux archives de la SLA de Cholet, un terrier manuscrit de la commanderie tenu par Jean-Gabriel Chevallier fermier général, c'est un manuscrit daté de 1752 à 1786, différent de celui d'Angers.

Ces liasses d'archives sont manuscrites sur des parchemins en peaux de moutons. Ce sont des terriers, des baux, des comptes rendus

de travaux; travaux qui ont été effectués dans les différentes dépendances de la commanderie.

J'ai retrouvé deux documents dont je reprends l'orthographe de l'époque, un de 1672 et l'autre 1750.

Celui de 1672 appelé "**Papier de rente et cens et autre domène dépendant, dus au château de Villedieu, baronie de boisferré, châteltenie de bougneuf le louroubotereau et autre dépendance**". Commence par la description des bâtiments de la commanderie.

*L'église de la commanderie, fondée en l'honneur de St Jean Baptiste pour laquelle il n'y a aucun revenu et, est entièrement et le service fait suivant l'ordre du seigneur commandeur. Dans laquelle il y a trois autels ou l'on dit trois messes par chacune des semaines, à savoir: le dimanche, mercredi, vendredi et toutes les fêtes solennelles. Avec les vêpres tous les dimanches et fêtes la dite église est située dans l'enclos du château entre la barrière et le portail, elle est couverte d'ardoise.*

*Item. A l'entrée de la cour du dit château il y a un grand et un petit portail, au dessus desquels il y a deux galeries avec un escalier pour y monter.*

*Item. Le château consistant en un grand corps de logis composé d'une salle basse avec une antichambre, en dépend à coté une cave sous la dite salle. A l'entrée du dit logis, il y a une tour qui sert d'escalier pour y entrer, le tout est couvert de tuiles.*

*Item. Dans la dite cour du coté vers midi (au sud) il y a une écurie pouvant recevoir 10 chevaux (sachant qu'un chevalier avait 3 chevaux, à une époque il y avait 3 chevaliers dans la commanderie) il y a une fannerie au dessus pouvant recevoir 20 charrettées de foin elle avait deux jours devant sur la cour.*

*Item. De l'autre coté de la dite cour il y a une autre écurie avec une chambre au dessus, et une grange au bout. De l'autre coté de la dite cour joignant la chapelle il y a un cellier.*

*Item. Un grand jardin joignant le dit château, les douves toutes deux enclos tout autour de murailles, il contient 30 boisselets à semer le lin.*

*Item. Au devant de la barrière du dit château il y a une halle au bout de laquelle il y a un four banal, auquel sont obligés tous les habitants de Villedieu d'y cuir leur pain.*

## *Le château de la commanderie de Villedieu*

Voilà ce que Spal a écrit sur l'état du château de la commanderie vers 1860 : *Le château de la commanderie s'élevait en plein coeur de Villedieu, dans l'angle formé par les chemins de Beaupréau et de Gesté. Un grand et un petit portail encadré de deux gros piliers et une petite porte protégée par un auvent donnaient accès à une cour où se trouvait le corps principal du logis composé d'une salle basse, d'une antichambre; à côté une cave sous la salle, une tour qui servait d'entrée et d'escalier pour monter à l'étage où se trouvaient deux chambres.*

*Le château des Commandeurs « Seigneurs de Villedieu », fut à l'origine un véritable château féodal avec fossé, tours et pont-levis. Ce dernier avec deux tours dont on voyait les restes vers 1710, il aspectait (2) la route de Gesté. Aujourd'hui tout a disparu, sauf un vaste bâtiment rectangulaire sans caractères extérieurs, mais dont l'intérieur porte des traces de l'architecture du XV<sup>e</sup> siècle (1400), et du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle (1500). Les substructions existantes sont curieuses et me paraissent plus anciennes, XIII<sup>e</sup> siècle (1200) ou XIV<sup>e</sup> siècle (1300). (Spal)*

(2) regardait

Voilà, lors d'une visite des responsables du Grand-Prieuré d'Aquitaine, les explications que j'ai retrouvées dans le terrier de 1750 avec l'orthographe.

*"Nous sommes entrés dans la cour du dit château, on entre par un grand et un petit portail, au-dessus desquels il y a 2 galeries avec un escalier pour y monter. Le château forme un grand corps de logis composé d'une salle basse, une antichambre, une cuisine et une cave sous la salle basse. Une tour à l'entrée du dit logis servant d'escalier pour des chambres hautes. En entrant par un vestibule nous avons à gauche une chambre [qui est la salle basse] ou il y a une cheminée avec un manteau en pierre et une croisée qui donne sur la cour du château, les murs sont en bon état et blanchis à la chaux.*

*De la nous sommes repassés par le vestibule et sommes entrés à droite dans la cuisine, nous avons vu une cheminée à manteau de bois, il y a aussi une croisée avec quatre grillons de fer pour la défendre ; étant sorti de la cuisine nous sommes montés à l'étage par un escalier de pierre dans une tour, sommes entrés dans une chambre haute par un vestibule. A droite une cheminée à manteau de pierre, une croisée, la dite chambre est bien carrelée, il y a une porte qui conduit aux latrines, il y a une armoire de pierre pratiquée dans le mur qui est voûtée et dans laquelle se trouve tous les papiers et titres concernant les membres de Villedieu, laquelle armoire ouvre et ferme avec une serrure qui a deux clefs différentes, il y aussi les papiers terriers fait à la demande de Messire Solo de Sémagne comandeur en 1730, de la nous sommes entrés dans une autre chambre divisée en trois y compris le vestibule, elles sont divisées entre elles par du torchis, elles sont bien carrelées, dans l'une d'elle il y a une croisée avec barreaux de défenses, ensuite nous sommes remontés par le même escalier de pierre et sommes entrés dans un grand grenier situé au-dessus de toutes les chambres, au bout du grenier y est une cheminée en bois y avons trouvés un vieux coffre de bois fermant à clé que l'on nous a dit être un meuble d'état, dans le grenier il y a huit petits jours pour donner de l'air ils sont fermés avec des **gernis**, le dit grenier est bien carrelé, la charpente, la couverture en tuile ainsi que celle de la tour son réparés à neuf le tout en bon état.*

*De la sommes descendus en traversant la cour et allant vers midi [sud] sommes entrés dans l'écurie nous avons remarqué qu'il y avait l'emplacement pour dix chevaux, puis nous avons monté par un escalier de pierre en dehors dans la cour pour monter dans un fenil au-dessus de l'écurie, lequel peut tenir 20 charretées de foin et ayant deux jours pour donner de l'air ils donnent sur la cour, sous l'escalier il y a un toit à volaille, à coté du portail d'entrée est vu un petit four à contenir deux boisseaux, bien voûté, cintré et carrelé, à coté du four un toit à cochon, de la nous sommes allés dans une grange dont une partie sert à mettre du foin et l'autre partie à faire le vin, il y a un pressoir en bon état, ensuite sommes entrés dans le cellier qui a deux jours pour donner de l'air, au-dessus duquel il y a un grenier porté par quatre pièces de bois, nous avons monté par un petit escalier de bois*

*il y a quatre petits jours pour donner de la lumière. Après avoir fait le tour de tous les bâtiments nous remarquons que les murs et les couvertures sont en bon état.*

*Puis nous sommes allés au jardin, sommes passés par une porte qui a été pratiquée dans le mur afin de faire passer le fumier de la cour dans le jardin qui jusqu'à présent n'en avait pas eut. Le jardin contient environ sept boisselés de terre, il est entouré de mur; du côté droit le long du grand chemin, il fait dix pied de haut [3,5 m] il y a une porte dans le mur du côté du chemin. Le jardin est en bon état, au fond du jardin il y a deux douves à mettre le poisson. De là nous sommes entrés dans le colidor [passage entre deux murs] par une petite porte dans lequel on a pratiqué une petite chambre de torchy puis nous sommes passés dans une petite cour dans laquelle il y a un four à pain, de là nous avons retraversé la grande cour et nous sommes sorti du château, avons été dans la rüe est monté par un degré qui nous a conduit dans le parquet ; nous avons trouvé une table et trois bancs, bien carrelé avec sa porte fremant à clef, avons remarqué qu'il y a deux croisées vitrées à neuf avec leurs volets, murs charpente en bon état.*

*De là nous sommes descendus au four banal, qui se trouve dessous nous avons trouvés trois fours à cuire le pain, celui du milieu peut contenir 25 boisseaux, le second à droite 16 boisseaux et le troisième 7 boisseaux, les dits fours sont bien carrelés, bien voûtés et bien cintrés, une réserve pour celui de droite qui doit être réparé. Dans le four il y a trois pièces de bois et deux madriers pour apprêter les pâtes et mettre le pain. Puis nous sommes sorti du dit four par une porte bien fermante avec sa serrure à clef de bois, les couvertures et charpente en bon état. Avons enquis le fournier de nous dire à quel titre il jouit du dit four nous a répondu qu'il le tenait à ferme du fermier général et qu'il devait donner par an la somme de 10 livres. Nous l'avons aussy enquis s'il y avait des meubles d'état appartenant à la commanderie, nous a répondu avoir les trois pièces de bois et les madriers ci-dessus mentionnés. Nous nous sommes transportés dans la prairie de Villedieu contenant deux pièces de prés de neuf journaux, vingt six gaules et six boisselées le tout entouré de haies. Le lendemain nous sommes rendus pour la visite de la Baubrie et de la Verronière ».*

## Ce que Spal écrit dans ses documents

*Dans la rue avons été monté par un degré [escalier] qui nous conduit au parquet [salle de justice] nous avons trouvés une table et trois bancs, le tout en très bon état "Au commencement du XIX<sup>o</sup> siècle dans le parquet, on pouvait voir les restes du fauteuil sur lequel siégeait le sénéchal; le setier valait 16 boisseaux."*

*En face de la porte du château, par laquelle on y pénètre de la cour, s'allonge une vaste cave voûtée en ogive à tiers point qui devait se prolonger beaucoup plus loin, puisque du coté opposé l'ogive est visible à l'extérieur. Avant de s'engager sous cette ogive, en tournant à droite on arrive à une sorte de mur de refend qui ne s'étend cependant pas sous tout l'édifice actuel. C'est le long de ce mur à l'entrée d'un autre couloir très étroit perpendiculaire au précédent en allant vers la droite qu'on a trouvé un curieux sarcophage en granit que l'on voit aujourd'hui dans la cour du château.*

*Ce curieux reste qui était creusé il y a peu d'année pour en faire un timbre destiné à abreuver les animaux. Il mesure à l'intérieur 1, m 30 de longueur; il mesure 0, m 65 de largeur à la tête et 0, m 50 au pied à sa partie supérieure, il mesure à la tête et au pied 0, m 42 dans le fond. La profondeur primitive était de 0, m 25, l'épaisseur des bords du sarcophage sont de 0, m 10. Il était pourvu d'un couvercle qui s'encastrait dans le Redan qui règne tout autour.*

*L'étroit couloir perpendiculaire d'où il vient d'être parlé, conduit à un réduit circulaire dont le diamètre est de deux mètres soixante quinze, dont la partie haute est une voute légèrement conique. Ce réduit circulaire servait de soubassement à la tour dans laquelle se trouve l'escalier pour monter dans les étages du château. Ce réduit était fermé par une porte de un mètre cinquante de hauteur, trois gonds encore scellés dans la muraille, et disposés de façon à empêcher tout jeu de la porte, qui s'engageait dans une profonde rainure pratiquée dans la pierre de taille, toute tentative d'évasion en était impossible si tant est que ce réduit ait servit de cachot. Un homme ne pouvait se tenir debout, et pourtant la tradition populaire veut qu'un roi de Jérusalem y ait été prisonnier une pareille affirmation ne se soutient pas, mais il ne serait pas impossible que ce fut là une prison du château. (notes de Spal)*

Qu'est devenu ce sarcophage que Spal voyait dans la cour du château ? Malgré de nombreuses recherches, il reste introuvable...

Cette demeure fut celle des commandeurs jusque vers 1632. Ensuite, il n'y avait plus de commandeurs résidants à Villedieu. Le château devint jusqu'à la révolution la demeure du fermier général de la commanderie. La commune l'a acheté comme bien national avec les jardins et les dépendances, pour quatre mille trois cents livres le 14 octobre 1792.

Plus tard, la commune prêta ce bâtiment à Maître Johannes qui y établit son école communale de garçons. Elle y resta jusqu'en 1869.

Il servit en 1872 de maison d'habitation, peut-être à Jean Christophe Raymond Chevalier, l'un des petits fils de Jean-Gabriel Chevalier dernier fermier général (1) de la commanderie, ce dernier habitait au Grand Manoir, qui dépendait de la commanderie.

Le château a été démoli en 1894 pour construire la nouvelle église de Villedieu.

- Le fermier général est celui qui gérait les biens des commanderies

Suite des explications lors de la visite des responsables du Grand-Prieuré d'Aquitaine retrouvé dans le terrier de 1730.

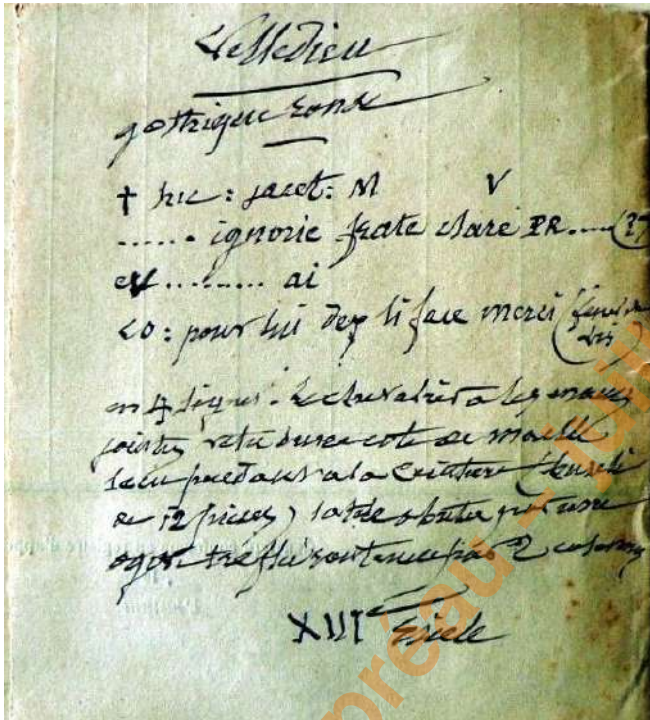
### *La Chapelle du château*

*1730 en entrant dans la chapelle par la grande porte nous avons trouvé messire Claude Brégeon prêtre, lequel nous a déclaré qu'il dessert la dite chapelle et qu'il est obligé de célébrer la messe les dimanches et fêtes et quand il n'y a pas de fêtes dans la semaine il est obligé de célébrer deux autres messes le mercredi et le vendredi. Ensuite lui avons demandé la présentation des ornements de la dite chapelle il nous a fait voir un calice en argent et sa patène, nous a fait voir les nappes du grand autel nous avons dit au commandeur de donner 2 nappes toutes neuves avant quatre mois et nous a dit qu'il en donnerait comme il en a donné au Temple de Mauléon et au Temple de la Lande des Verchers sur Layon. La dite chapelle a cinquante cinq pieds de long et seize de large [environ 18 m par 6 m], au dessus de la*

porte ou l'on entre se trouve deux cloches sonnantes de moyennes grandeurs, à droite le long de la muraille il y a une grille par laquelle autrefois le seigneur commandeur entendait la messe du château. Du côté de l'évangile il y a deux fenêtres sans vitraux, à droite et à gauche il y a deux autels. Etant entré dans le chœur à la droite il y a un vitrail tout neuf et au milieu est le grand autel avec l'image de la vierge au dessus du grand autel une espèce de petite fenêtre sans vitrail et à gauche du dit chœur il y a une porte pour venir du château à la chapelle. Nous avons monté un degré de bois lequel reçoit le jour par une lucarne qui a besoin d'une vitre, la dite chapelle est bien maçonnée à neuf tous les murs et la charpente neuve sont bien blanchies recouverte d'ardoises aussi neuves le sieur chapelain a annuellement pour le service 90 livres [en 1730].

Texte retrouvé chez Mme Des-Buttes :

Dans la nef, à l'entrée du chœur, " Une dalle tumulaire en pierre blanche de 2,40 m de hauteur, sur 1,10 m de large, portant l'effigie gravée en creux d'un chevalier armé, les mains jointes à la hauteur de la poitrine, avec un écusson se terminant en ovale et qui semble burelé; de onze pièces. Le tout dans un encadrement ogival à pointe émoussée de trois centimètres de largeur. Tout autour de cette dalle, une inscription en creux également, mais tellement usée que je n'ai pu y lire que des mots sans signification. Cette pierre tumulaire du XV<sup>e</sup> siècle provient, dit-on de Chêne-Courbet. »



Aux archives départementales voilà ce que Spal a écrit pour expliquer cette même pierre. Ce n'est pas dans ses écrits que j'ai trouvé ce qui m'intéressait, mais sur des petites feuilles volantes qui étaient dans ce dossier, il y avait un dessin et un texte ci-joint. Le dessin de cette pierre est intéressant parce qu'il nous donne l'aspect général, la silhouette du chevalier et le texte écrit tout autour. Spal, a bien expliqué le texte qui est sculpté tout autour de la pierre il l'a retranscrit comme le modèle qu'il avait devant lui. Sur la droite du dessin il y a d'inscrit la dimension de la pierre : 2,40m sur 1,10 m et le texte en latin.

Villedieu

Gothique ronde,

† hic : jacet : M V

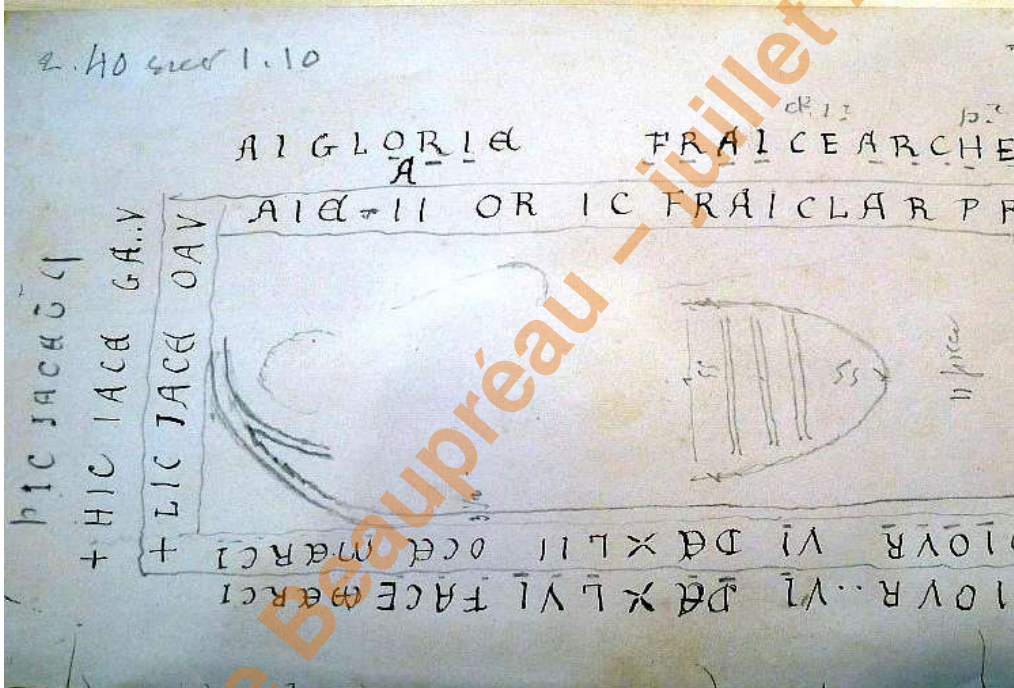
..... ignorie frate clare PR... (?),

et .....

io : pour lui des li face merci (fene... lis)

Voilà la traduction que Spal écrit

- en 4 lignes Le chevalier a les mains
- jointes vêtu d'une cote de maille
- l'écu pendant à la ceinture (burelé
- de 12 pièces) la tête abritée par une
- ogive triflée soutenue par 2 colonnes
- XIII<sup>e</sup> siècle



Il semble bien y avoir un rapport entre la pierre tombale dessinée et la description donnée par SPAL. Sur le dessin les armes portent seulement trois burelles, mais au bas est portée la mention 11 pièces (sauf erreur de lecture). Or un burelé comporte toujours un nombre impair de divisions.

### *Dessin de Spal Modèle de la pierre tombale*

On retrouve en partie le texte de SPAL sur le dessin ci-dessus.

Voici la traduction de ce texte qui malheureusement est incomplet, elle a été faite par un spécialiste du médiéval. Il faudrait rechercher si cette pierre n'est pas dans une propriété proche de l'ancienne chapelle de la commanderie. Ce texte se lit toujours en commençant en haut à gauche et en allant vers la droite de la pierre tombale :

Je ne lis pas ignorie mais plutôt Dei gloriae. Le texte devait dire à peu près :

En haut il est écrit : *Ici repose,*

Puis à droite de la pierre en partant du haut : *En attendant la gloire de Dieu Frère .....*

En bas des lettres : *AV..... AI*

Puis à gauche de la pierre en partant du bas : *Au jour VI de XLII (ou XLVI) [Dieu lui] face merci.*

À l'intérieur de ces inscriptions la sculpture d'un chevalier en côte de maille, avec l'écu qui pend à sa ceinture, les mains jointes sur sa poitrine, il est placé sous une ogive triflée soutenue par deux colonnes.

Les deux descriptions parlent sans aucun doute de la même pierre, ce sont les mêmes descriptions et les mêmes dimensions, sur une elle est du XV<sup>e</sup> siècle alors que Spal la date du XIII<sup>e</sup> siècle lui dit qu'elle provient de l'allée centrale de la chapelle, alors que l'autre texte dit qu'elle provient de Chêne Courbet je pense qu'il y a une erreur dans l'écrit de Mme Des-buttes.

Celui qui a fait la traduction du texte latin, pense que c'est le premier frère de la commanderie du Temple de Villedieu qui était enseveli à l'intérieur de la chapelle dessous cette pierre tombale, malheureusement on n'a pas pu traduire le nom de ce frère. Suite à ce dessin je pense qu'on a la preuve que la prestorie de Villedieu était bien Templière.

Lors des travaux du centre bourg, il y eut le décaissement de la place de l'église pour refaire le parking devant l'église. Les plus gros travaux se situaient juste à l'emplacement de la chapelle de la commanderie. A cette époque, je n'étais plus élu au conseil municipal,

et j'avais demandé à être présent au moment du décaissement de la place pour regarder s'il y avait des vestiges ou des sépultures des anciens templiers; mais malheureusement je n'ai pas été écouté et les travaux ce sont réalisés sans contrôle ni fouille. C'est comme cela que tout un pan de notre histoire disparaît sans qu'aucune explication ne soit donnée.

### ***Redevances et liste des prêtres desservants la Chapelle de la commanderie.***

Le commandeur de la commanderie de Villedieu, devait une redevance aux prêtres desservants la chapelle de la commanderie qui à sa création était Templière. Elle était considérée comme église paroissiale pour les paroissiens de Villedieu et des paroisses proches, Gesté et la Renaudière et ce depuis que les Templiers avaient depuis le XII<sup>e</sup> siècle, les mêmes avantages que le clergé, de plus ils pouvaient lever la dîme impôt sur les terres louées, comme nous allons le voir plus loin. La bulle « *Militia Dei* » en 1145, confirmant et précisant les privilèges des Templiers. La liste qui suit donne le montant de la redevance que devait le commandeur aux prêtres desservants la chapelle de la commanderie, c'est Jean-Gabriel Chevalier dernier fermier général qui s'en charge à partir de 1751 comme vous allez le voir.

#### ***Messire Jean Guilbault***

Le 20 février 1642 Jean Guilbault prêtre desservant la dite église au dit bourg de Villedieu, il fut desservant pendant 41 ans (1624 – 1665)

#### ***Messire Jean Guilbault***

Le 15 février 1672 Jean Guilbault, prêtre desservant au bourg de Villedieu.

#### ***Messire Le Goëdic Mathurin Joseph***

Le 2 juin 1725, décès de Messire Mathurin Joseph le Goëdic prêtre desservant la chapelle de la commanderie de Villedieu (1723 – 1725).

***Messire Claude Brégeon***

Le 20 avril 1730 Claude Brégeon, il touche par an pour le service, des mains du commandeur quatre vingt dix livres

***Messire Guinebert René***

En 1731 René Guinebert, fils de Robert Guinebert et de Jeanne Davis famille bourgeoise d'Angers. Le 12 novembre 1739, décès de Messire René Guinebert prêtre chapelain desservant la chapelle de la commanderie de Villedieu (1731 – 1739).

***Messire O'Keeffe***

En 1745 décès de Messire O'Keeffe prêtre desservant la chapelle de la commanderie de Villedieu (1739 – 1745)

Voici ce que Jean-Gabriel Chevalier avait noté dans son registre pour le paiement des desservants puisqu'il en était le responsable:

***Messire de La Fosse***

Le 29 juin 1751, j'ai payé à Messire de la Fosse prêtre desservant la chapelle de la commanderie de Villedieu, la somme de cinquante livres pour une carte (1) échue à la fin du mois de juin ce présent mois.

(1) *Quarte ou Carte période ou temps passé*

Le 13 août 1752, j'ai payé à Messire de la Fosse prêtre, la somme de vingt cinq livres pour avoir fermé la chapelle de la commanderie depuis le premier juillet jusqu'à aujourd'hui, et à cause qu'il s'en va demeurer à Chemillé comme titre de Sacriste du chapitre de Saint Léonard du dit Chemillé.

***Messire Barré dernier prêtre desservant***

Le 8 février 1761, Messire Barré prêtre à cessé et finit de desservir la chapelle de la commanderie de Villedieu, et je lui dois la rétribution de neuf mois de la dite desserte à raison de deux cents livres par an, pour les neuf mois cent cinquante livres.

Après le départ de Messire Barré dernier desservant, il devait y avoir de temps en temps un prêtre qui devait venir faire le service dans la chapelle de la commanderie, puisque le fermier général payait une redevance au chanoine de Beaupréau.

***Messire René Guimobert***

En 1738 René Guimobert, vivant prêtre chapelain de la commanderie de Villedieu.

***Messire Howard François***

En 1765 décès de Messire Howard François prêtre desservant la chapelle de la commanderie de Villedieu (1764 – 1765).

***Messire Garnier Chanoine***

Le 2 juin 1768, Messire Garnier prêtre chapelain de Sainte Croix de Beaupréau dessert la chapelle. Il recevait 200 livres pour faire ce service.

Le 1 septembre 1771, c'est Jean-Gabriel Chevalier qui parle :  
« j'ai payé à Messire Garnier prêtre chanoine de Beaupréau, cent cinquante livres à compter sur la desserte de la chapelle de Villedieu. »

***Messire De Vieillechèze***

En 1780, De Vieillechèze, est le chapelain de la chapelle de la commanderie de Villedieu.

***(ADML)***



***La Consistance du D'hommayne de Bois-Ferret paroisse de Gesté***

*Premier une chapelle fondée en L'Honneur de Monseigneur Saint-Jan baptiste couverte de thuille dans laquelle est célébré trois messes a basse voix par chascune des semaynes s'avoir le Dimanche, le Mercredy et le Vendredy et ny a aucunes Revenu a la dite chapelle*

### ***Photo de la Chapelle de Bois Ferré***

*Item un Grand Corps de logier couvert d'ardoize composé d'une chambre basse et deux hautes*

*Item un autre logier quy est le logement de la mettairie du dit lieu, et autres bastiments avecq les terres quy en dépendent dans lesquelles il y a deux petites bauches de bois taillys contenant Ensamble trois septiées de terre et en lande trois septiées et n'est dubs aucune debuoirs ny rantes sur les dits d'hommayne cy dessus*

*Item le bordage de la pottrie en la dite paroisse de Gesté dépendant du dit lieu de Bois ferray avecq ces appartenances et dépendances*

### ***Sensuit le D'hommayne de la Seigneurie de Bourneuf***



*Premier l'Eglise paroissiale du dit lieu fondé En L'Honneur de Notre Dame ou il y a fonds Baptismaux, Cimetière, sur laquelle Eglise il y a un clocher, le tout couvert d'ardoize dans laquelle il y a trois autels le service divin sy fait journellement*

*Item deux pièces de terre appelées les fosses aux loups ce joignant contenant ensamble 37 boisselées*

### ***Escalier de la Seigneurie de Bourgneuf***

*Item une autre pièce appelé la Bouvière contenant 10 boisselées*

*Sensuit les Déclarations Randües par les Vasseaux du dit Villedieu.*

Table alphabétique des noms et surnoms des vasseaux dénommés en la présente liasse de déclarations, contracts et autres titres concernant la féodalité du bourg et environ de Villedieu depuis 1664 et 1666, jusque et compris l'année mil sept cent. Voici la liste des ecclésiastiques inscrits sur cette table :

Le sieur curé de la Blouère

Le sieur curé du May

Le sieur Chapelains de Saint-Christophe de la Blouère alias lesYvons

La Fabrique de la Blouère

Le sieur Chapelain des Rouillards

Le sieur Chapelain de la stipendie <sup>(1)</sup> de Saint Nicollas ou des Chedrans

***(1)Chapelain de la stipendie : chapelain qui est payé pour accomplir une action.***

### ***Liste des commandeurs depuis 1437***

***Commandeurs du Temple de Villedieu, Bois-Ferré et Bourneuf Archives de la Vienne (3h.734)***

1437 Alain LEMOYNE

1460 Angel DU BOIS

***Commandeurs du Temple de Villedieu, Clisson, Bois-Ferré  
et Bourneuf, suite au regroupement***

1471 Guillaume D'APPELVOISIN  
1483 Guyon DE BE  
1485 Philippe DE CLAYS  
1503 Jacques JOUBERT  
1514 Guillaume DE:LA HUNE ou de la HUE  
1527 Pierre DE la FOREST  
1558 Gilbert DE COMBAULT  
1561 Gilles DE RAZILLY  
1563 Jean DE PUYVERT

***Commandeurs du Temple de Mauléon, Villedieu et Clisson,  
disparition de Bois-Ferré et Bourneuf.***

1581 François D'APPELVOISIN  
1610 Henry D'APPELVOISIN  
1611 Jacques DU LIEGE DE CHARRUAULT  
1641 Louis DE LA ROCHE PICHER  
1648 François BUDES DE TERTRE JOUAN  
1677 François DE LA ROCHEFOUCAULT DE BAYERS  
1714 Pierre DAVID GIBOT DE LA PERRINIÈRE  
1721 Robert SALO DE SEMAGNE  
1736 Charles Haycinthe DE BOUVENS  
1739 Remi ROBERT DE MARBOEUF  
1745 Charles Anne DE TUDERT  
1755 DE BEAUVAU  
1766 François Jacques DE LA LANDE DE CALAN  
1785 Jacques DE LA LANDE DE LA COUR

***Regroupement des commanderies depuis le XV<sup>e</sup> siècle***

Pour comprendre les regroupements des commanderies, je vais me servir et prendre quelques exemples qui se trouvent au début de plusieurs documents retrouvés aux archives de Poitiers, et qui reprennent le titre de chaque commandeur.

En 1448 Frère Alain Lemoyne, « Commandeur de Villedieu en plaine perche. »

En 1475 Guillaume D'Appelvoisin Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem « Commandeur de Villedieu, Clisson et Bois ferret. » Le nom de Bourgneuf disparaît car il fait partie de Villedieu. Clisson est donc rattaché à Villedieu : le commandeur a toujours gardé le titre de Chevalier de Saint Jean de Jérusalem. Il aurait pu prendre le titre de Chevalier de Rhodes ; il ne l'a pas fait et pourtant ils le sont depuis 1308.

En 1536 Gilbert de Combault, Chevalier de Malte. (Charles-Quint, vient juste de leur donner l'île de Malte en 1530.)

En 1582 François D'Appelvoisin, Chevalier de Saint Jean de Jérusalem [il a gardé le nom originel des chevaliers], pourvu des Commanderies de « Mauléon, Villedieu et le Temple de Clisson » ; on a retiré le Bois-Ferré, mais on a rajouté le Temple de Mauléon dans les Deux-Sèvres. Cette commanderie existe toujours et se trouve dans le petit bourg du Temple, sur la route de Mauléon à Mortagne (les bâtiments de cette ancienne commanderie sont en excellent état).

En 1642, on retrouve François de Budes de Tertre Jouan, Chevalier de Saint Jean de Jérusalem (il a gardé le nom originel des chevaliers), commandeur de « Mauléon, Villedieu, Clisson, Aubigné, la Lande des Verché et le Puyraveau ».

En 1714, Pierre David Gibot de la Perrinière, Chevalier de Malte Commandeur de la commanderie de « Mauléon et de ses annexes, Villedieu, Bois-Ferré et Clisson ».

Enfin celui qui fut le dernier commandeur en 1766, François Jacques de la Lande de Calan, et qui le fut jusqu'à la Révolution. *La commanderie ferma pour cause de Révolution* ; Il était Chevalier de Malte, et demeurait à Malte comme commissaire des fortifications ; il devint commandeur des Temples de « *Mauléon, Villedieu et Clisson* » et mourut le 7 Décembre 1795, « Bailli et Grand croix de Saint-Jean de Jérusalem », âgé de 88 ans. Son corps fut inhumé dans la Chapelle Saint-Paul de l'église Saint-Jean de Malte, où l'on retrouve encore son tombeau qu'orne une longue épitaphe latine.

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, les commandeurs ne résidaient que très rarement dans leurs commanderies, suite à ces regroupements. Pour gérer les fermes et leurs dépendances, ils nommèrent des fermiers généraux, des notaires, des procureurs fiscaux, et des greffiers pour régler les baux et faire rentrer les cens de rentes (les procureurs fiscaux, représentent le roi dans les tribunaux de baillage). Le commandeur passait régulièrement dans ses commanderies. Tous les 25 ans, il signait un registre qui était tenu par son fermier général, le notaire, le greffier et un laboureur arpenteur pour vérifier les surfaces baillées. Ce registre se nommait, comme je l'ai dit, « un terrier ».

***Liste des fermiers généraux retrouvés depuis 1430.***

*(il en manque quelques-uns ...)*

En 1430, Messire Pierre Moreau

En 1616, Marin Laboureau, sieur de la Paillerie de Gesté il est encore fermier général en 1632.

En 1635, Messire Chedran

En 1641, Pierre Herbard

En 1644, Jacques Hervé

En 1656, Jean Murault

En 1672, Jean Chedran

En 1707, Jacques Forget, sieur de la Fresnaie

En 1715, Joseph Coustard

En 1734, Jean Coustard, époux de Michelle Coiffard

En 1735, Michelle Coiffard, remplaça son époux comme fermier général.

En 1749, Jacques Coiffard, époux de Marie Foulonneau ; il était en 1749 le receveur de Clisson.

En 1750, Jean-Gabriel Chevallier ; il avait épousé Marie Foulonneau.